

Services aux Autochtones Canada Plan ministériel 2025-2026

L'honorable Mandy Gull-Masty, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :
communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada

1-800-567-9604

ATS seulement : 1-866-553-0554

Catalogue : R1-105F-PDF

ISSN : 2561-5161

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2025.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :

Indigenous Services Canada: 2025-26 Departmental Plan

Services aux Autochtones Canada Plan ministériel 2025-2026 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère pour les trois prochains exercices.

- Services aux Autochtones (SAC) [raison d'être](#) et [contexte opérationnel](#)

Grandes priorités

Les grandes priorités de SAC pour 2025-2026 sont les suivantes :

- Soutenir et améliorer la santé et le bien-être des Autochtones **en mettant en œuvre le principe de Joyce et lutter contre le racisme envers les Autochtones** dans le système de santé, soutenir l'accès aux soins primaires essentiels dans les communautés éloignées et isolées, et promouvoir des modèles de soins holistiques dirigés par les Autochtones.
- Continuer à veiller à ce que les enfants autochtones reçoivent les soins et le soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir, et **mettre en œuvre le principe de Jordan** afin de combler les lacunes dans les services aux enfants des Premières Nations, ainsi que collaborer avec nos partenaires inuit à l'élaboration conjointe d'un nouveau modèle pour l'**Initiative : Les enfants inuit d'abord**.
- Travailler avec nos partenaires inuit pour **éliminer d'ici 2030 la tuberculose dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat**.
- Continuer d'investir dans des **approches de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions** afin de répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuit et des Métis, y compris les services de prévention et de traitement de la toxicomanie culturellement adaptés, et le soutien émotionnel et à la culture tenant compte des traumatismes.
- Élaborer conjointement des options stratégiques et un plan de mise en œuvre, pour les composantes Premières Nations et Inuit, d'un nouveau **cadre plus holistique de soins de longue durée et de soins continus**, ainsi qu'un cadre de soins de longue durée et de soins continus pour les Métis.
- Poursuivre, en collaboration avec les organisations autochtones, l'élaboration de cadres de financement à long terme fondés sur les distinctions, ainsi que continuer de travailler sur la première révision législative quinquennale des dispositions et de l'application de la **Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis**.
- Viser à **combler le déficit d'infrastructure d'ici à 2030**, en soutenant la prise de décision au niveau communautaire des projets d'infrastructure des Premières Nations, y compris les réparations et rénovations hautement prioritaires, les projets d'investissement pluriannuels, les installations d'éducation et le logement.
- Veiller à garantir l'accès à l'eau potable dans les communautés des Premières Nations en **éliminant les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable**.
- Collaborer avec les partenaires autochtones pour faire avancer la modernisation des programmes de financement pour la gouvernance.
- Soutenir l'élaboration de politiques menées par les Autochtones en vue d'un cadre de réconciliation économique et donner suite aux priorités stratégiques clés avancées par les

partenaires autochtones. SAC veillera également l'inclusion dans les **programmes de soutien aux entreprises** en fournissant un soutien en termes de capacité, particulièrement aux petites communautés éloignées des Premières Nations et des Inuit.

- Faire progresser les priorités des communautés autochtones visant à **recupérer la compétence exclusive dans des domaines importants pour elles**, comme les services à l'enfance et aux familles, l'éducation, les soins de santé, les services de police, la taxation et l'administration de la justice.
- Continuer à soutenir les processus dirigés par les Premières Nations pour **s'affranchir de la Loi sur les Indiens** en explorant des processus alternatifs pour des sujets tels que la poursuite de la lutte contre les inégalités en matière d'inscription et appartenance à une bande, et le dénombrement des chefs de file des Premières Nations.

SAC s'est engagé à honorer l'obligation de consulter les populations autochtones et à soutenir activement la mise en œuvre des réponses aux [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation \(CVR\)](#), les [appels à la justice pour les femmes et filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#) et la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Déclaration des Nations Unies\)](#), par l'entremise de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Loi sur la Déclaration des Nations Unies\)](#), dans la conception et l'exécution de tous les programmes et de toutes les politiques, aussi bien aujourd'hui que demain. Les programmes existants dans chaque domaine de service contribuent activement à ces engagements, et les détails sont disponibles dans les [sections des priorités gouvernementales connexes du présent rapport](#).

Faits saillants

En 2025-2026, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour SAC sont de 25,321,435,316 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 8,340. Les détails complets sur le total des dépenses prévues et des ressources humaines pour SAC se trouvent sous la [section Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan détaillé.

Voici un résumé des réalisations prévues pour le Ministère en 2025-2026 conformément au Cadre ministériel des résultats approuvés. Le Cadre ministériel des résultats comprend les principales responsabilités d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès réalisés vers l'atteinte de ces résultats.

Responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones

Dépenses prévues : 24,962,596,079\$

Ressources humaines prévues : 6,251

Résultats ministériels :

Domaine de service : Santé

- Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique
- Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale
- Résultat ministériel 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

Domaine de service : Enfants et familles

- Résultat ministériel 4 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

Domaine de service : Éducation

- Résultat ministériel 5 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Domaine de service : Infrastructure et environnement

- Résultat ministériel 6 : Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables

Domaine de service : Développement économique

- Résultat ministériel 7 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Domaine de service : Gouvernance

- Résultat ministériel 8 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

En 2025-2026, SAC poursuit son travail en vue de s'acquitter de sa responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones. Le Ministère est chargé de veiller à ce que les Premières Nations, les Inuit et les Métis aient accès à des services admissibles qui **réduisent les écarts socio-économiques en matière de santé et de bien-être** entre les Autochtones et la population canadienne globale. Ces écarts socio-économiques résultent d'un **racisme et d'une discrimination systémiques, historiques et continus**, enracinés dans les **répercussions du colonialisme**. Le Ministère s'efforce également à contribuer à l'objectif du gouvernement du Canada de **redresser les torts passés et présents** et de **renouveler les relations avec les peuples autochtones**. Cet objectif sera atteint grâce au transfert progressif des responsabilités ministérielles aux organisations autochtones, à l'engagement et à la collaboration avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, et en reconnaissant et en promouvant les façons de savoir, d'être, et de faire. La prestation de services liés à l'amélioration de la santé et du bien-être, au renforcement des familles, à l'amélioration des résultats scolaires, à la construction de communautés durables, au développement économique et au soutien de l'autodétermination des communautés autochtones doit être dirigée par les autochtones et adaptée à leur culture.

En 2025-2026, le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires des Premières Nations, inuit et métis afin d'assurer l'accès à des services de santé de haute qualité et adaptés à la culture, et de faire progresser les voies qui permettront aux peuples autochtones d'exercer un plus grand contrôle sur les services de santé dans leurs communautés. SAC mettra l'accent sur **la lutte contre le racisme systémique dans les systèmes de santé**, le soutien aux initiatives de transformation des services de santé et la mise en œuvre du Fonds pour l'équité en matière de santé pour les Autochtones. SAC

s'efforcera d'**améliorer l'accès à des services de santé de qualité et de réduire les disparités en matière de santé** en recrutant et en soutenant les travailleurs de la santé de première ligne dans les communautés et en collaborant avec les Premières Nations et les Inuit sur des initiatives adaptées en matière de santé mentale et de bien-être et en améliorant l'accès des clients au programme de prestations complémentaires de santé (également connu sous le nom de prestations de santé non assurées). Les efforts porteront également sur les urgences sanitaires, y compris les épidémies, les risques environnementaux et les effets des changements climatiques sur la santé.

SAC continuera à soutenir la sécurité et le bien-être des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, des familles et des communautés des Premières Nations vivant dans les réserves et au Yukon par l'entremise du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. SAC maintient son engagement à mettre pleinement en œuvre les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne et à faire progresser la réforme du programme.

SAC continuera de soutenir les groupes, les communautés et les peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans l'exercice de leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille dans le cadre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis. SAC continuera de faire progresser les accords de coordination avec les organismes gouvernementaux autochtones. En collaboration avec les parties prenantes autochtones, les provinces et les territoires, SAC mènera également un engagement national dans le cadre de l'examen quinquennal de la loi afin de permettre au Ministère d'examiner les succès et les défis de la mise en œuvre de la loi à ce jour.

SAC continuera à **réduire les écarts socio-économiques dans l'éducation** en soutenant le contrôle par les Premières Nations de l'éducation primaire et secondaire, en transférant les responsabilités et en promouvant l'autodétermination au moyen d'accords régionaux en matière d'éducation, d'accords d'autonomie et de traités modernes. Les stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions amélioreront l'accès et la réussite des étudiants des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans l'éducation postsecondaire.

SAC aidera les Premières Nations à **mettre en place des infrastructures fiables, gérées par les communautés**, en répondant aux besoins immédiats et aux priorités locales grâce à des efforts de planification, de construction et d'entretien. Pour répondre aux besoins en matière de logement, 277,8 millions de dollars financeront 75 projets dirigés par les Autochtones, qui devraient être achevés d'ici au 31 mars 2026, selon l'approche « par les Autochtones, pour les Autochtones », ce qui permettra la création de plus de 3 800 logements sécuritaires et abordables dans les milieux urbains, les régions rurales et du nord.

SAC aidera les Premières Nations à **remédier aux effets de la colonisation sur le développement durable, l'environnement et la gestion des terres de réserve** en renforçant leur contrôle sur les terres de réserve et les ressources. Grâce à l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations, SAC et le Conseil consultatif des terres et le Centre de ressources aideront les communautés à recouvrer leurs compétences. Le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve renforcera la capacité des Premières Nations à gérer les terres, les ressources et l'environnement de leurs réserves en vertu de la *Loi sur les Indiens*, en collaboration avec l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones.

SAC **s'attaquera aux impacts coloniaux sur la prospérité économique des Autochtones** en renforçant le soutien aux entreprises et aux communautés autochtones par l'accès aux capitaux et aux opportunités commerciales. SAC améliorera également l'accès à l'approvisionnement pour les entreprises des Premières Nations, des Inuite et des Métis grâce à une stratégie transformatrice en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

En 2025-2025, SAC continuera à travailler pour au **démantèlement des répercussions du colonialisme dans la législation, les politiques et les pratiques en soutenant l'autodétermination autochtone** et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, en favorisant le perfectionnement des capacités, en aidant le Canada dans son engagement à l'égard de l'abandon progressif de la Loi sur les Indiens, en soutenant le contrôle par les Autochtones de la conception et de la prestation de services et en gérant les relations avec les partenaires d'élaboration conjointe :

- Les obstacles à la mise en œuvre des plans et des priorités des communautés seront abordés au moyen de mesures de soutien telles que **l'Initiative de soutien global au développement communautaire**. Dans le cadre de cette initiative, le Ministère travaille auprès de 22 communautés des Premières Nations pour fournir un soutien qui répond aux priorités définies par les communautés en **mettant à profit des partenariats** et en comblant les lacunes des projets grâce à un financement souple.
- SAC fera progresser la souveraineté des données autochtones en élaborant des orientations politiques sur le partage des données ministérielles avec les partenaires autochtones, en clarifiant le cadre juridique du transfert de données aux partenaires autochtones dans le cadre du transfert de la responsabilité des services, en soutenant les demandes de partage de données nouvelles et existantes et en jouant un rôle de chef de file pour les autres ministères et agences fédérales par l'intermédiaire du groupe de travail sur la souveraineté des données autochtones.
- Le financement prévisible et souple fourni par la **subvention au titre de La nouvelle relation financière** donnera aux Premières Nations admissibles les moyens de concevoir et de fournir des services correspondant aux priorités de la communauté.
- Des **processus alternatifs à la Loi sur les Indiens** seront explorés, y compris des initiatives législatives et politiques qui favorisent l'autonomie, les négociations fondées sur les droits et le transfert de responsabilités.

En 2025-2026, SAC restera fidèle à son engagement de **promouvoir le bien-être et l'autodétermination des Autochtones en s'attaquant aux effets systémiques du colonialisme** et en encourageant **les solutions dirigées par les Autochtones**. En donnant la priorité à la transformation de la santé, à l'éducation, aux infrastructures, au développement économique et aux services à l'enfance et à la famille, le Ministère vise à combler les écarts socio-économiques entre les communautés autochtones et les autres Canadiens. Des initiatives de collaboration renforceront la gouvernance et l'autodétermination autochtones. L'accent étant mis sur des services adaptés à la culture, un financement équitable et des politiques élaborées conjointement, SAC se consacre à la création d'un avenir où les peuples autochtones contrôlent leurs vies, leurs terres et leurs moyens de subsistance.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le [Bien-être et autodétermination des Autochtones](#) dans le plan ministériel complet.

Services aux Autochtones Canada Plan ministériel 2025–2026

Sur cette page :

Message de la ministre	7
Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes	8
○ Responsabilités essentielles et services internes	8
○ Responsabilité essentielle 1 : Bien-être et autodétermination des Autochtones	8
○ Domaine de service 1 : Santé.....	10
○ Domaine de service 2 : Enfants et familles	12
○ Domaine de service 3 : Éducation.....	14
○ Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement	15
○ Domaine de service 5 : Développement économique.....	18
○ Domaine de service 6 : Gouvernance	19
Ressources prévues pour atteindre les résultats	19
○ Domaine de service 1 : Santé.....	20
○ Domaine de service 2 : Enfants et familles	25
○ Domaine de service 3 : Éducation.....	28
○ Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement	29
○ Domaine de service 5 : Développement économique.....	34
○ Domaine de service 6 : Gouvernance	36
○ Services internes	47
Dépenses et ressources humaines prévues.....	50
○ Dans la présente section	50
○ Dépenses.....	50
○ Financement	53
○ État condensé prospectif des opérations.....	56
○ Ressources humaines.....	57
○ Renseignements ministériels	60
○ Profil du Ministère	60
Tableaux de renseignements supplémentaires	60
Dépenses fiscales fédérales.....	60
Definitions	61

Message de la ministre

C'est un honneur de me joindre à Services aux Autochtones Canada en tant que ministre et je me réjouis à l'idée de faire progresser les initiatives menées par les Autochtones pour favoriser le bien-être et la prospérité des peuples autochtones. Je suis ravie de présenter le Plan ministériel 2025-2026 qui décrit comment le Ministère continuera à travailler en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis afin de mettre en œuvre des programmes et des ressources qui apportent un soutien significatif aux communautés autochtones.



Nous continuerons de travailler en partenariat avec les dirigeants autochtones pour combler l'écart en matière de soins de santé entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada, notamment par la mise en œuvre du Fonds d'équité en santé autochtone. Ce fonds permet un accès équitable à des services de santé de qualité et culturellement sûrs, en accord avec les priorités régionales et communautaires en matière de santé menées par les Autochtones.

L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental. Les Premières Nations, avec le soutien de Services aux Autochtones Canada, ont levé 147 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics d'alimentation en eau des réserves. Plus de 300 avis à court terme concernant la qualité de l'eau potable ont aussi été levés, les empêchant ainsi de devenir des avis à long terme. Par conséquent, des milliers de membres des communautés ont désormais un accès amélioré et durable à l'eau potable.

Tout le monde a besoin d'un logement sûr et abordable. Le Ministère a soutenu 6 051 projets de logement dans 611 communautés des Premières Nations. En travaillant directement avec les Premières Nations, le Ministère continuera d'investir dans les communautés pour qu'elles puissent déterminer la meilleure façon d'aider leurs membres à garantir à tous un logement sûr et approprié.

Grâce à la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, SAC appuiera les droits inhérents des communautés autochtones d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille et veillera à ce que les familles aient les meilleures chances de s'épanouir. Le Canada a signé 15 accords avec des instances dirigeantes autochtones, dont le premier accord de coordination avec les Inuit, ce qui a pour effet d'améliorer la vie des enfants autochtones. La langue, la culture et les liens améliorent les résultats en matière de santé et d'éducation, et les communautés s'efforcent d'aider leurs enfants à s'épanouir.

Services aux Autochtones Canada continuera également à travailler avec des partenaires autochtones pour réduire les obstacles et améliorer l'accès aux occasions économiques grâce à des investissements pour les entrepreneurs et entreprises autochtones. En outre, nous continuerons de faire progresser le transfert du contrôle de la gestion des terres aux Premières Nations afin que les communautés puissent planifier efficacement leur avenir économique et atténuer les effets des changements climatiques.

Ensemble, nous continuerons à faire progresser la réconciliation en action, en soutenant les peuples autochtones alors qu'ils prennent les devants dans la conception de services répondant aux besoins et aux aspirations de leurs communautés.

L'honorable Mandy Gull-Masty, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- Bien-être et autodétermination des Autochtones
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Bien-être et autodétermination des Autochtones

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Indicateurs, résultats et cibles
 - Domaine de service 1 : Santé
 - Domaine de service 2 : Enfants et familles
 - Domaine de service 3 : Éducation
 - Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement
 - Domaine de service 5 : Développement économique
 - Domaine de service 6 : Gouvernance
- Plans visant à atteindre les cibles
 - Domaine de service 1 : Santé
 - **Principaux risques**
 - Domaine de service 2 : Enfants et familles
 - **Principaux risques**
 - Domaine de service 3 : Éducation
 - **Principaux risques**
 - Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement
 - **Principaux risques**
 - Domaine de service 5 : Développement économique
 - **Principaux risques**

- [Domaine de service 6 : Gouvernance](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Les services de bien-être offrent des soutiens aux membres des Premières Nations, aux Inuit et aux Métis, y compris les enfants et les familles, tout au long de leur vie, de l'enfance à la vieillesse.

Ces services s'appuient sur les déterminants sociaux de la santé et visent à remplir le mandat du Ministère, qui est de combler les écarts socioéconomiques grâce à des services de santé physique et mentale adaptés à la culture, la sécurité et le bien-être social, et l'éducation.

Le bien-être communautaire fait partie d'un continuum qui englobe l'environnement et le territoire. Ces services agissent ensemble pour créer des infrastructures et des environnements durables et assurer une prospérité économique.

Le soutien à la capacité de gouvernance fait progresser l'autodétermination et crée des occasions de transfert de services. Dans le cadre des partenariats avec les peuples autochtones, le transfert de services touche tous les domaines de services afin de soutenir l'autodétermination des Autochtones, conformément au mandat du Ministère.

Répercussions sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de SAC en matière de bien-être et d'autodétermination autochtone s'inscrit dans tous les domaines du cadre de la qualité de vie pour le Canada. Elle s'aligne directement au domaine de la « Saine gouvernance ». Il s'agit notamment de faire progresser l'indicateur « Autodétermination autochtone » en renforçant les capacités de gouvernance, en promouvant l'autodétermination, en soutenant l'exercice des compétences et en renforçant les possibilités de transfert des responsabilités. La responsabilité essentielle de SAC contribue également aux domaines « Santé », « Société » et « Prospérité » en soutenant la fourniture de services de santé physique et mentale, de sécurité et de bien-être social, de programmes culturels et linguistiques et d'opportunités de développement éducatif et économique dans les communautés autochtones. Ceci est mesuré par les indicateurs « Santé mentale auto-évaluée », « Langue autochtone » et « Niveau d'études postsecondaires ».

Elle contribue également aux domaines « Environnement » et « Prospérité » en aidant les communautés autochtones à répondre à leurs besoins en matière de logement, d'eau potable, de gestion des déchets et de mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation structurelle. Cette contribution est mesurée au moyen des indicateurs « Besoins en logement », « Eau potable » et « Gestion des déchets ». La stratégie de travail de SAC sur le changement climatique, ainsi que des services tels que le traitement des sites contaminés et la gestion des déchets, contribuent à créer des infrastructures et des environnements durables et résilients, ainsi qu'une prospérité économique. Tous ces services travaillent en tandem pour combler les écarts socio-économiques, faire progresser la prospérité économique et améliorer la qualité de vie des communautés autochtones.

Indicateurs, résultats et cibles

La présente section décrit en détail les indicateurs du Ministère, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées en 2025-2026 pour le bien-être et l'autodétermination des Autochtones. Les détails sont présentés par résultat ministériel.

Domaine de service 1 : Santé

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des adultes des Premières Nations vivant sur réserve qui ont déclaré être en « excellente » ou en « très bonne » santé¹	2021-2022 : 37.8 % 2022-2023 : 37.8 % 2023-2024 : 37.8 % ²	44 %	Mars 2028
Pourcentage des adultes des Premières Nations vivant hors réserve qui ont déclaré être en « excellente » ou en « très bonne » santé³	Nouvel indicateur introduit en 2024-2025	44 %	Mars 2028
Pourcentage des adultes Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat qui ont déclaré être en « excellente » ou en « très bonne » santé⁴	2021-2022 : 36.9 % 2022-2023 : 36.9 % 2023-2024 : 36.9 % ⁵	44 %	Mars 2028
Pourcentage des adultes Inuits vivant au Canada qui ont déclaré être en « excellente » ou en « très bonne » santé⁶	Nouvel indicateur introduit en 2024-2025	44 %	Mars 2028

¹ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus des Premières Nations » à « adultes des Premières Nations vivant dans les réserves ».

² Les dernières données disponibles pour les Premières Nations vivant dans les réserves (âgées de 18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations de 2015-2016. L'enquête est réalisée sur un cycle de cinq ans, mais le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. La prochaine série de résultats de l'enquête devrait être mise à disposition par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2027.

³ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus des Premières Nations » à « adultes des Premières Nations vivant hors réserve ».

⁴ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus inuits » à « individus inuits adultes vivant dans l'Inuit Nunangat ».

⁵ Les dernières données disponibles pour l'Inuit Nunangat (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête sur les peuples autochtones de 2017. En outre, les résultats de l'enquête nationale sur la santé des Inuits devraient être disponibles en 2027.

⁶ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus inuits » à « adultes inuits vivant au Canada ».

Tableau 2: Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels
Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des adultes des Premières Nations vivant sur réserve qui ont affirmé avoir une « excellente » ou « très bonne » santé mentale¹	2021-2022 : 50.5 % 2022-2023 : 50.5 % 2023-2024 : 50.5 % ²	55 %	Mars 2028
Pourcentage des adultes des Premières Nations vivant hors réserve qui ont affirmé avoir une « excellente » ou « très bonne » santé mentale³	Nouvel indicateur introduit en 2024-2025	55 %	Mars 2028
Pourcentage des adultes inuits vivant dans l'Inuit Nunangat qui ont affirmé avoir une « excellente » ou « très bonne » santé mentale⁴	2021-2022 : 42.5 % 2022-2023 : 42.5 % 2023-2024 : 42.5 % ⁵	50 %	Mars 2028
Pourcentage des adultes inuits vivant au Canada qui ont affirmé avoir une « excellente » ou « très bonne » santé mentale⁶	Nouvel indicateur introduit en 2024-2025	50 %	Mars 2028

¹ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus des Premières Nations » à « adultes des Premières Nations vivant dans les réserves ».

² Les dernières données disponibles pour les Premières Nations vivant dans les réserves (âgées de 18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations de 2015-2016. L'enquête est réalisée sur un cycle de cinq ans, mais le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. La prochaine série de résultats de l'enquête devrait être mise à disposition par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2027.

³ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus des Premières Nations » à « adultes des Premières Nations vivant hors réserve ».

⁴ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus inuits » à « adultes inuits vivant dans l'Inuit Nunangat ».

⁵ Les dernières données disponibles pour l'Inuit Nunangat (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête sur les peuples autochtones de 2017. En outre, les résultats de l'enquête nationale sur la santé des Inuits devraient être disponibles en 2027.

⁶ Afin de spécifier clairement la population cible, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « individus inuits » à « adultes inuits vivant au Canada ».

Tableau 3: Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels
 Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des adultes des Premières Nations vivant sur des réserves qui jugent la qualité des services de santé offerts dans leur collectivité comme étant « bonne » ou « excellente »	2021-2022 : 55.2 % 2022-2023 : 55.2 % ¹ 2023-2024 : 55.2 % ¹	57 %	Mars 2028
Pourcentage des Premières Nations qui ont un plan de prestation de services de santé dirigé par des autochtones²	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : 93.43 %	Au moins 95 %	Mars 2027

¹ Les dernières données disponibles pour les Premières Nations vivant dans les réserves (âgées de 18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations de 2015-2016. L'enquête est réalisée sur un cycle de cinq ans, mais le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. La prochaine série de résultats de l'enquête devrait être mise à disposition par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2027.

² La méthodologie de l'indicateur a été mise à jour en 2024-2025 et est disponible dans l'[Infobase du GC](#).

Domaine de service 2 : Enfants et familles

Tableau 4: Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels
 Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des femmes autochtones qui ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : 7,5 % ¹	Diminution des résultats d'une année sur l'autre ²	Mars 2026
Pourcentage des demandes de séjour de nuit dans les refuges financés par SAC, faites par des femmes, des enfants ou des personnes 2ELGBTQQIA+*, qui sont satisfaites	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : non disponible ³	100 % des demandes sont satisfaites ⁴	Mars 2026
Pourcentage des personnes vivant dans des réserves qui reçoivent du soutien par l'entremise de l'aide au revenu	2021-2022 : Non disponible 2022-2023 : Non disponible ⁵	Diminution des résultats d'une année sur l'autre ⁶	Mars 2026

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
	2023-2024 : Non disponible ⁵		
Pourcentage des enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge⁷	2021-2022 : 6.09 % 2022-2023 : Non disponible ⁸ 2023-2024 : Non disponible ⁸	Maintenir ou diminuer les résultats d'une année sur l'autre	Mars 2026
Pourcentage des enfants pris en charge qui sont placés avec un membre de la famille (prise en charge par la parenté)⁷	2021-2022 : 27.87 % 2022-2023 : Non disponible ⁸ 2023-2024 : Non disponible ⁸	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ⁹	Mars 2026
Nombre de groupes, de communautés et de peuples des Premières Nations exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : 10 ¹¹	20 ¹⁰	Mars 2026
Nombre de groupes, de communautés et de peuples inuits exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : 1 ¹¹	1 ¹⁰	Mars 2026
Nombre de groupes, de communautés et de peuples métisses exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : 0 ¹¹	1 ¹⁰	Mars 2026

* Il existe plusieurs variantes de cet acronyme. Par souci d'uniformité, seul l'acronyme « 2ELGBTQI+ », qui respecte la norme du gouvernement du Canada, sera utilisé dans ce document, étant entendu que toutes les autres identités qui peuvent sembler exclues sont incluses dans le « + »

¹ Les résultats sont basés sur les données de l'Enquête de Statistique Canada, La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuit au Canada. Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats publiés les plus récents proviennent de l'Enquête de Statistique Canada de 2022-2023, qui indique que les pourcentages ont chuté de 15 % en 2009 à 7,5 % en 2019.

² Une cible exacte n'est pas appropriée pour cet indicateur étant donné la capacité du programme à recueillir des informations précises. Plutôt, le programme cherche à voir un mouvement positif général (une réduction) dans une série d'aspects de la violence familiale.

³ Le Programme recueille chaque année des données sur le fonctionnement des refuges d'urgence. En 2022-2023, le Programme a révisé sa méthodologie pour inclure le nombre de demandes de nuitée qui ont été refusées. Avec la fin des assouplissements en mars 2024 en ce qui a trait aux rapports de la COVID-19 pour les bénéficiaires, le Programme a recueilli toutes les données en suspens et les examine présentement afin de déterminer le résultat pour 2023-2024. Il est prévu que celui-ci sera communiqué dans le Rapport ministériel sur les résultats 2024-2025.

⁴ La cible pour 2024-2025 était « Maintenir ou diminuer les résultats d'une année à l'autre », mais il a depuis été déterminé, en co-développement avec les partenaires, comme « 100 % des demandes satisfaites ». La date associée à la réalisation de ces objectifs représente la date à laquelle les résultats seront communiqués. SAC continuera de recueillir des données et établir des rapports sur une base annuelle afin de suivre les tendances au fil du temps.

⁵ Les résultats rapportés sont ceux de l'année fiscale précédente. Cela signifie que les résultats présentés en 2024-2025 porteront sur l'année 2023-2024. La réforme du programme est en cours et les indicateurs et les résultats peuvent changer une fois que les bases de référence sont déterminées.

⁶ La Cible provisoire présentée alors que le ministère continue de travailler avec les partenaires des Premières Nations pour améliorer progressivement le programme. Une fois que des données plus récentes sur le programme auront été reçues, une cible précise sera établie.

⁷ Cet indicateur se réfère spécifiquement aux enfants des Premières Nations.

⁸ Les rapports des bénéficiaires et les entrées de données n'ont pas été finalisés pour 2022-23 et 2023-2024. Ces résultats seront présentés dans les prochains rapports lorsque les données seront disponibles.

⁹ Cible provisoire présentée pendant que le Ministère travaille à l'élaboration d'une cible révisée.

¹⁰ Les augmentations d'une année sur l'autre de la cible résultent du fait que les cibles reflètent les projections cumulées depuis l'entrée en vigueur de la loi le 1er janvier 2020.

¹¹ L'intérêt et le momentum des groupes, des communautés et des peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour exercer leur compétence dans la prestation de certains ou de tous les aspects des services à l'enfance et à la famille sont autodéterminés. Les projections actuelles sont basées sur la durée moyenne des négociations relatives aux accords de coordination et aux arrangements fiscaux.

Domaine de service 3 : Éducation

Tableau 5: Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels
Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires	Respect des délais ¹ : 2021-2022 : introduit en 2022-2023 2022-2023 : 26 % ² 2023-2024 : 30 % ² Durée prolongée ¹ : Nouvel indicateur en 2022-2023 : 44 % ² 2023-2024 : 49 % ^{2,3}	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ⁴	Mars 2026
Nombre de Premières Nations qui ont un modèle d'éducation transformatif	2021-2022 : 184 2022-2023 : 206 2023-2024 : 207 ⁵	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ⁴	Mars 2026
Nombre d'élèves des Premières Nations touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	2021-2022 : 1 148 2022-2023 : 1 664 2023-2024 : 2 311 ^{2,6}	4 110 - 4 494	Mars 2026
Nombre d'élèves inuits touchant une aide financière	2021-2022 : 110 2022-2023 : 227	50 ⁸	Mars 2026

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	2023-2024 : 140 ^{2,6,7}		
Nombre d'élèves métis touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	2021-2022 : 1 254 2022-2023 : 713 2023-2024 : 515 ^{2,6,8}	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ⁴	Mars 2026

¹ Une nouvelle méthodologie basée sur les cohortes a été introduite en 2022-2023 pour mesurer deux taux d'obtention de diplôme distincts reflétant les élèves qui obtiennent leur diplôme « à temps » (3 ans après le début de la 10e année) ou sur une « période prolongée » (5 ans après le début de la 10e année).

² Étant donné le calendrier des rapports et le fait que l'année scolaire et l'exercice financier du Ministère ne sont pas alignés, les résultats présentés dans ce rapport sont ceux de l'année précédente. Cela signifie que le résultat rapporté en 2023-2024 se réfère à l'année 2022-2023.

³ L'obtention prolongée du diplôme comprend les étudiants de la même cohorte qui ont obtenu leur diplôme dans les délais. Cette augmentation reflète l'utilité de soutenir des années supplémentaires d'études secondaires, avec pour résultat une augmentation des taux d'obtention de diplôme.

⁴ La cible a été établie en mars 2023 pour maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre à partir de 2023-2024. La date associée à la réalisation de ces objectifs représente la date à laquelle les résultats seront communiqués. SAC continuera à recueillir et à communiquer des données sur une base annuelle afin de suivre les tendances au fil du temps.

⁵ Le nombre de Premières Nations qui signent des accords en matière d'éducation est en constante augmentation depuis le début de la Transformation de l'éducation en 2019-2020, passant de 177 à 207 en 2023-2024. En mars 2024, SAC a conclu et signé 10 accords régionaux en matière d'éducation avec des partenaires des Premières Nations, ainsi que deux accords sur les conseils scolaires antérieurs à 2018 dans le cadre de la Transformation de l'éducation.

⁶ Les résultats ne sont pas représentatifs d'une déclaration à 100 % de la part des partenaires autochtones et sont basés sur les données finalisées et acceptées au moment de la déclaration. Pour 2023-2024, ce résultat est basé sur 44 % des rapports acceptés pour les Premières Nations et 75 % pour les étudiants Inuit de niveau postsecondaire.

⁷ Le Plan ministériel 2023-2024 indiquait que la cible serait établie grâce à l'engagement avec les partenaires. Cela reflète un objectif initial fixé en 2024 lorsque la Stratégie inuite d'éducation postsecondaire a été établie conformément au budget de 2019. Les données réelles des partenaires Inuit indiquent que l'objectif initial a été dépassé en 2021-2022 et 2022-2023.

⁸ La fluctuation des résultats n'indique pas un déclin dans la progression ou la réussite des étudiants, mais reflète plutôt la façon dont les bénéficiaires peuvent prioriser le financement en fonction des besoins spécifiques de leur communauté (c'est-à-dire que les partenaires peuvent prioriser les étudiants proches de l'obtention du diplôme une année, et aux étudiants commençant la première année d'études d'autres années, ce qui affectera le nombre d'étudiants dans une dernière année d'études/d'obtention du diplôme en conséquence).

Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement

Tableau 6: Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des systèmes publics d'approvisionnement en eau potable situés dans les réserves financièrement soutenues par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	2021-2022 : 55 % 2022-2023 : 59.7 % ¹ 2023-2024 : Non disponible ¹	70 %	Mars 2026
Pourcentage des systèmes publics de traitement des eaux	2021-2022 : 42 % 2022-2023 : 41.7 % ¹	69 %	Mars 2026

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
usées situés dans les réserves financièrement soutenus par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	2023-2024 : Non disponible ¹		
Pourcentage des ménages des Premières Nations qui comptent plus d'une personne par pièce²	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : Non disponible ³	10.7 % ⁴	Mars 2026 ⁴
Pourcentage de logements des Premières Nations qui sont adéquats, selon les évaluations et les rapports des Premières Nations	2021-2022 : 72.6 % 2022-2023 : 74.1 % ⁵ 2023-2024 : Non disponible ⁵	75 %	Mars 2026
Pourcentage d'autres infrastructures communautaires dans les réserves dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau »⁶	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : 42 % ⁷	45 %	Mars 2026
Pourcentage des infrastructures scolaires dont l'état est coté « bon » ou « nouveau »⁸	2021-2022 : 54 % ⁹ 2022-2023 : 55 % ⁹ 2023-2024 : 60.55 % ⁹	60 %	Mars 2026
Pourcentage des infrastructures de santé dont l'état est jugé « bon »¹⁰	2021-2022 : 84 % 2022-2023 : 84 % ¹¹ 2023-2024 : 80 %	75 % ¹²	Mars 2026
Pourcentage des collectivités des Premières Nations qui ont un système adéquat de gestion des déchets solides	2021-2022 : 34.6 % 2022-2023 : 40.5 % ¹³ 2023-2024 : 49.8 %	65 %	Mars 2028
Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans des réserves où des activités d'assainissement sont réalisées¹³	2021-2022 : 34.6 % 2022-2023 : 17.6% ¹⁴ 2023-2024 : 25.2 % ¹⁴	20 % ¹⁵	Mars 2026
Pourcentage des Premières Nations qui ont assumé des	Nouvel indicateur introduit en 2024-2025	50 %	31 mars 2028

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
responsabilités en gestion des terres sur réserve ¹⁶			

¹ Les résultats pour 2022-2023 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant de 59,7 % (eau) et 41,7 % (eaux usées). Les données relatives aux rapports sur l'eau et les eaux usées sont décalées d'un an en raison du cycle d'inspection annuelle du rendement. Les résultats sont basés sur les données de l'année précédente. Les résultats pour 2023-2024 devraient être disponibles en 2024-2025, et devraient être inclus dans le rapport ministériel sur les résultats 2024-2025.

² Les données pour cet indicateur seront obtenues par le biais du Recensement de la population de Statistique Canada et sont complétées sur un cycle de 5 ans. La prochaine série de résultats devrait être disponible à partir du recensement de 2026, en 2028.

³ Les résultats sont basés sur les données du recensement qui seront disponibles en 2026. Cependant, les chiffres actuels du recensement de 2021 montrent que 11,3 % des ménages de la réserve sont surpeuplés.

⁴ La cible et la date à atteindre ont été déterminées en 2023-2024.

⁵ Les résultats sont basés sur les données du rapport annuel sur les infrastructures communautaires et le logement, qui est publié en dehors du cycle du rapport sur les résultats ministériels. Pour cette raison, les résultats de l'année précédente sont rapportés dans le rapport suivant. Le résultat 2023-2024 sera disponible au printemps 2025. Le résultat de 2022-2023 n'était pas disponible auparavant et a depuis été déterminé comme étant de 74,1%.

⁶ Pour plus de clarté, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « autres infrastructures communautaires financées par Services Autochtones Canada dans les réserves » à « autres infrastructures communautaires ».

⁷ Les actifs relevant du sous-programme « Autres infrastructures communautaires » sont évalués tous les trois ans à l'aide du système de rapport sur l'état des actifs. Comme 2023-2024 est le début du cycle actuel (2023-2024 à 2025-2026), tous les actifs n'ont pas encore été inspectés, ce qui peut entraîner des fluctuations dans les résultats. L'objectif est fixé à mars 2026, à la fin de ce cycle.

⁸ Pour plus de clarté, le libellé de l'indicateur a été modifié, passant de « installations éducatives dans les réserves » à « infrastructures scolaires ».

⁹ Les résultats incluent toutes les écoles gérées par les bandes et soutenues par SAC, les écoles fédérales, les écoles privées et les écoles autonomes. Ils n'incluent pas les écoles provinciales. Les résultats réels de 2023-2024 sont basés sur les résultats d'inspection disponibles au 24 juillet 2024. Comme 2023-2024 est le début du cycle actuel (2023-2024 à 2025-2026), tous les actifs n'ont pas encore été inspectés, ce qui peut entraîner des fluctuations dans les résultats. L'objectif est fixé à mars 2026, à la fin de ce cycle.

¹⁰ Pour mieux s'aligner sur sa méthodologie, la formulation de l'indicateur a été modifiée, passant de « infrastructures de santé dans les réserves dont l'état est jugé "bon" ou "nouveau" » à « infrastructures de santé dont l'état est jugé "bon" ».

¹¹ Le résultat déclaré est basé sur les inspections de l'état des bâtiments réalisées entre 2020-2021 et 2022-2023 dans le cadre des processus du système de rapports sur l'état des biens (SREB) et du programme du Système de rapport étendu sur la condition des biens (SRECB).

¹² Cette cible est inférieure aux résultats obtenus pour cet indicateur, car on s'attend à ce que les résultats diminuent légèrement à mesure que davantage d'établissements de santé seront intégrés dans le processus d'évaluation de l'état des installations. En outre, moins d'inspections ont eu lieu pendant la pandémie et, à mesure que le cycle de déclaration triennal commence à passer en 2020-2021, on s'attend à ce que les résultats baissent.

¹³ En raison de l'élargissement de l'admissibilité au financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux afin d'inclure les sites prioritaires pour la communauté mais à moindre risque (classe II et III) et de l'ajout de nouveaux sites de classe 1 à l'inventaire des sites contaminés de SAC suite à la découverte d'anciens sites ou à la création de nouveaux sites, cet objectif ne reflète pas exactement l'avancement du travail accompli par le programme. Pour une vue d'ensemble plus complète, un nouvel indicateur de programme pour la phase V (2025-2030) a été ajouté pour 2025-2026, comme on peut le voir dans [InfoBase du GC](#).

¹⁴ L'objectif initial de 29 % n'a pas été atteint en raison de plusieurs facteurs : l'élargissement de l'éligibilité au financement du plan d'action pour les sites contaminés fédéraux aux sites prioritaires pour la communauté mais présentant un risque moindre (classes II et III), l'augmentation des coûts des projets due à l'inflation et aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement, et l'ajout de nouveaux sites de classe 1 à l'inventaire des sites contaminés de SAC à la suite de la découverte d'anciens sites ou de la création de nouveaux sites.

¹⁵ L'objectif précédent de 29 % n'a pas été atteint en raison d'une modification récente des lignes directrices d'éligibilité du plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, qui permet désormais de traiter plusieurs sites dans une communauté (risque faible, moyen et élevé), de l'augmentation des coûts des projets en raison de l'inflation et des problèmes de chaîne d'approvisionnement, et de l'ajout de nouveaux sites hautement prioritaires à l'inventaire du programme des sites contaminés en réserve. C'est ce qui explique la baisse des résultats. L'objectif a été mis à jour pour refléter le contexte actuel de réalisation des projets.

¹⁶ Nouvel indicateur ajouté à partir de 2024-2025.

Domaine de service 5 : Développement économique

Tableau 7: Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels
Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de la population qui vivait en situation de faible revenu au cours de l'année précédant le recensement	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : Autochtones inscrit dans la réserve 28.4 % Autochtones inscrit hors réserve 17.6 % Autochtones non-inscrits 14.8% Inuit 14.7 % Métis 11.8 % Non-autochtones 10.6 % ¹	Autochtones inscrits dans la réserve 47.7 % Autochtones inscrits hors réserve 30.3 % Autochtones non-inscrits 25.2 % Inuit 22.3 % Métis 17.3 % Non-autochtones 13.8 % ²	Mars 2026
Taux d'emploi de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : Autochtones inscrit dans la réserve 47.1 % Autochtones inscrit hors réserve 58.7 % Autochtones non-inscrits 64.8% Inuit 55.2 % Métis 69.1 % Non-autochtones 74.1 % ¹	Autochtones inscrits dans la réserve 46.9 % Autochtones inscrits hors réserve 60.2 % Autochtones non-inscrits 66.1 % Inuit 57.4 % Métis 70.4 % Non-autochtones 76.0 % ²	Mars 2026
Revenu médian de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	2021-2022 : introduit en 2023-2024 2022-2023 : introduit en 2023-2024 2023-2024 : Autochtones inscrit dans la réserve 32 000 \$ Autochtones inscrit hors réserve 42 000 \$ Autochtones non-inscrits 43 200 \$	Autochtones inscrits dans la réserve 20 357\$ Autochtones inscrits hors réserve 32 553 \$ Autochtones non-inscrits 34 458 \$ Inuit 33 135 \$ Métis 40 814 \$ Non-autochtones 42 930 \$ ²	Mars 2026

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
	Inuit 42 800 \$ Métis 48 800 \$ Non-autochtones 50 400 \$ ¹		

¹ Nouvel indicateur introduit en 2023-2024. Les résultats sont basés sur les données du recensement de 2021.

² Les cibles sont établies à partir des données de référence du recensement de 2015.

Domaine de service 6 : Gouvernance

Tableau 8: Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Nombre de communautés dont les Lois sur l'administration financière sont certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations¹	2021-2022 : 241 ² 2022-2023 : 263 ² 2023-2024 : 283	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ³	Mars 2026
Pourcentage des Premières Nations qui adoptent une façon de procéder autre que le système d'élection de la Loi sur les Indiens	2021-2022 : 77.9 % 2022-2023 : 78 % ⁴ 2023-2024 : 79.87 %	80 % ⁵	Mars 2026

¹ Pour plus de clarté, l'indicateur a été reformulé, passant de « certifié par le Conseil de gestion financière des Premières Nations » à « doté de lois sur l'administration financière certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations ».

² Cet indicateur a été introduit en 2023-2024; toutefois, les données sont disponibles à partir de 2013-2014 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (LGFPN) le 1er avril 2013. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations, qui est habilité par la LGFPN à délivrer des certifications, tient à jour le nombre de *Lois sur la gestion financière* adoptés en vertu de la LGFPN dans cet indicateur.

³ La cible a été fixée à 2023-2024; toutefois, comme l'adoption d'une loi sur l'administration financière est un choix entièrement autodéterminé des Premières Nations, l'établissement d'une cible par le Canada ne serait ni significatif ni pertinent.

⁴ En raison d'une erreur de calcul au moment de l'établissement du Rapport sur les résultats ministériels de 2022-2023, le résultat de 2022-2023 est passé de 55 % à 78 %.

⁵ En raison d'une erreur de calcul du résultat de 2022-2023 au moment de la déclaration du Rapport sur les résultats ministériels de 2022-2023, on s'attendait à ce que l'objectif 2023-2024 de 79 % soit atteint et, par conséquent, l'objectif 2024-2025 a été ajusté à 80 %.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

La section suivante décrit les résultats prévus pour le bien-être et l'autodétermination des Autochtones en 2025-2026.

En 2025-2026, SAC fera progresser sa responsabilité essentielle, à savoir le bien-être et l'autodétermination des Autochtones, par l'entremise de ses six domaines de service. Le domaine de **service 1 : Santé** harmonisera les programmes de santé avec les priorités des communautés des Premières Nations et des communautés inuites, et appuiera le transfert des services de santé. Le domaine de **service 2 : Enfants et familles** renforcera les familles et améliorera la sécurité des communautés grâce à des programmes axés sur les enfants et les familles, l'accent étant mis sur de meilleurs résultats et l'intégration des futures initiatives en matière de sécurité et de prévention. Le domaine de **service 3 : Éducation** répondra à des besoins en éducation distincts par le soutien des programmes visant l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire qui reflètent la culture et la

langue des élèves autochtones. Le domaine de **service 4 : Infrastructure et environnement** favorisera la gestion durable des infrastructures et des terres, en aidant les communautés à renforcer leur résilience et à gérer leurs propres terres de réserve. Le domaine de **service 5 : Développement économique** stimulera la croissance économique grâce au soutien des entreprises, des entrepreneurs et des partenariats autochtones. Enfin, le domaine de **service 6 : Gouvernance** améliorera les capacités de gouvernance par le renforcement des institutions autochtones et la promotion de l'autodétermination. Ensemble, ces domaines de service amélioreront les résultats socioéconomiques et appuieront les communautés autochtones prospères.

Domaine de service 1 : Santé

Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

Les résultats que nous prévoyons atteindre :

- Financer et soutenir des programmes et des services communautaires adaptés à la culture liés à l'amélioration de l'accès à une alimentation saine, à l'activité physique, à la prévention et à l'arrêt du tabagisme commercial ainsi qu'à la prévention et à la gestion des maladies chroniques.
- Promouvoir le développement sain des enfants et mettre en œuvre le Cadre autochtone d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones élaboré conjointement par Emploi et Développement social Canada et administré par l'Agence de la santé publique du Canada.
- Continuer à soutenir les approches par les Inuit afin de réduire les taux de tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2025 et d'éliminer la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030. Cela se fera en collaborant avec les partenaires inuits et en continuant à fournir le financement permanent reçu dans le cadre du budget 2023 pour soutenir l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le cadre d'élimination de la tuberculose chez les Inuit et la mise en œuvre des quatre plans d'action régionaux dirigés par les Inuit. SAC continue de travailler avec les autorités fédérales et les fabricants de médicaments afin de remédier aux retards dans l'accès aux médicaments antituberculeux qui ne sont pas encore approuvés au Canada, grâce à des voies d'accès alternatives.
- Fournir un financement aux organisations et communautés autochtones pour lutter contre les infections sexuellement transmissibles et à diffusion hémotogène (ISTD), y compris le dépistage du VIH, les soins culturellement sûrs et les initiatives/projets de réduction des risques. SAC continuera de soutenir le partenariat avec le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de santé publique du Canada afin de favoriser la disponibilité et l'accessibilité des tests de dépistage des ITSS dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des territoires.
- Soutenir les communautés autochtones dans la lutte contre les maladies transmissibles actuelles ou nouvelles, les infections transmissibles sexuellement et par le sang en administrant des vaccins contre les maladies évitables.
- Soutenir le rétablissement et l'expansion des services de santé publique environnementale afin de réduire les risques pour la santé liés à l'environnement, notamment en mettant en place une équipe chargée de l'évaluation de l'impact et de la santé.
- Continuer à travailler en étroite collaboration avec les parties et les partenaires pour mettre en œuvre l'accord de règlement de 23,34 milliards de dollars approuvé par la Cour fédérale en octobre 2023 sur l'indemnisation des enfants qui ont été retirés de leur foyer dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

et de ceux qui ont été touchés par la définition étroite du principe de Jordan par le gouvernement fédéral.

- Assurer une plus grande cohérence et une plus grande clarté des services offerts aux enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan afin de mieux répondre aux besoins uniques des enfants des Premières Nations.
- Collaborer avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations inuites signataires de traités à l'élaboration conjointe d'une approche à long terme de l'initiative : «Les enfants inuits d'abord».
- Continuer à travailler avec les partenaires autochtones pour assurer un accès équitable à des services de santé de qualité et culturellement sûrs en s'appuyant sur les résultats des dialogues nationaux visant à éliminer le racisme dans les systèmes de santé du Canada en :
 - faisant progresser la mise en œuvre intégrale du principe de Joyce et veiller à ce qu'il guide les travaux menés avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis en vue d'élaborer conjointement des options politiques et/ou législatives distinctes, et contribuer à la mise en place de systèmes de santé exempts de racisme, dans lesquels les peuples autochtones sont respectés et en sécurité. Le Ministère mettra en œuvre un nouveau financement de 167,6 millions de dollars annoncé dans le budget 2024 pour lutter contre le racisme envers les autochtones dans les systèmes de santé. Ce financement continuera à soutenir les défenseurs des patients, les navigateurs du système de santé, les sage-femmes et les aides à la naissance, ainsi que les initiatives visant à accroître la représentation autochtone dans les professions de santé ; et
 - mise en œuvre du Fonds pour l'équité en santé autochtone de 2 milliards de dollars sur dix ans, annoncé en mars 2023 en même temps que les nouveaux financements provinciaux et territoriaux en matière de santé. Les Fonds seront distribués, directement aux communautés des Premières Nations, Inuit et métisses.

Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

Les résultats prévus :

- S'assurer que les efforts visant à remédier aux inégalités et aux obstacles rencontrés par les peuples autochtones en matière de bien-être mental sont fortement guidés par des cadres dirigés par les Autochtones, notamment les suivants : Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces, Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuit, et « *Le guide* de sensibilisation et de plaidoyer pour un avenir florissant : Répondre au besoin d'amélioration des services pour les enfants et les jeunes autochtones, y compris les jeunes 2ELGBTQIA+ ».
- Continuer à travailler en étroite collaboration avec les partenaires autochtones pour soutenir les approches du bien-être mental dirigées par les Autochtones et fondées sur les distinctions, , pertinentes sur le plan culturel et communautaire pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis.
- Programmes de bien-être mental financés par le gouvernement fédéral et offerts par les provinces et les territoires qui visent à améliorer le bien-être dans les communautés autochtones en fournissant :

- un accès à des équipes multidisciplinaires locales de bien-être mental;
- des services intégrés aux sites de traitement par agonistes opioïdes;
- des initiatives de promotion de la vie et de prévention du suicide ainsi que des services de prévention et de traitement de la toxicomanie; et
- un accès à des conseils cliniques en santé mentale qui tient compte des traumatismes ainsi qu' à du soutien culturels et émotionnels.
- Soutenir les membres et les membres potentiels des recours collectifs touchés par l'entente de règlement relative aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan en leur donnant accès à des services de santé et de soutien culturel tenant compte des traumatismes.

SAC mesurera les progrès, spécifiques aux distinctions, réalisés en vue d'accroître les résultats positifs en utilisant des données provenant d'enquêtes sur la santé autodéclarée qui demandent aux personnes interrogées d'évaluer leur santé mentale. Il s'agit d'un indicateur reconnu qui correspond étroitement à d'autres mesures de la santé mentale et du bien-être. Ces données contribuent à mesurer et à rendre compte des résultats obtenus dans le cadre du résultat ministériel n° 2 : les populations autochtones sont en bonne santé mentale.

Résultat ministériel 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

Les résultats prévus :

- Continuer à financer ou à fournir directement des services de soins primaires dans 79 communautés des Premières Nations éloignées et isolées où l'accès aux services de santé provinciaux est très limité, et soutenir un large éventail de services de santé et de soins continus.
- Améliorer l'accès des clients au programme de prestations supplémentaires de santé en collaborant avec Inuit Tapiriit Kanatami et le Comité national inuit sur la santé afin de déterminer les possibilités d'améliorer la prestation de services aux clients admissibles.

En 2025-2026, SAC soutiendra l'accès aux services de santé financés par le gouvernement fédéral en :

- Améliorant l'accès des clients au Programme des prestations supplémentaires de santé en continuant de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations à un examen conjoint pluriannuel du Programme des prestations de santé non assurées, ainsi qu'avec Inuit Tapiriit Kanatami et le Comité national inuit sur la santé, afin de déterminer les possibilités d'améliorer la prestation de services aux clients admissibles. Le Programme des services de santé complémentaires (également connu sous le nom de Services de santé non assurés) permet aux Premières Nations inscrites et aux Inuit reconnus de bénéficier d'une couverture pour une gamme de services de santé médicalement nécessaires.
- Mettant en œuvre une initiative triennale (2023-2024 à 2025-2026) sur les projets de renforcement des capacités à court terme. Le financement de projets de renforcement des capacités à court terme soutient les candidats autochtones retenus en finançant des initiatives immédiates et à court terme qui augmentent la capacité d'améliorer les services de soins de longue durée et de soins continus. Ce soutien renforce la capacité à court terme d'améliorer les éléments des soins de longue durée et continus tels que la recherche, les ressources en santé, les modèles de soins et le réseautage, qui ont un impact direct et immédiat sur le bien-être physique et mental des Autochtones.

- Élaborant conjointement des options politiques pour les composantes Premières Nations et Inuit d'un nouveau cadre plus holistique de soins de longue durée et de soins continus, ainsi qu'un cadre de soins de longue durée et de soins continus pour les Métis.
- Finalisant l'engagement pour le cadre de soins continus de longue durée pour les Métis et produire un rapport d'engagement sommaire.
- Travaillant avec les partenaires fédéraux et les organisations des Premières Nations et des Inuit pour renforcer et maintenir la capacité des communautés à planifier, développer et fournir des services de soins à domicile complets, adaptés à la culture, accessibles et efficaces qui s'alignent sur les normes d'accréditation des services de santé et sur les compétences 2024 des infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada en matière de soins infirmiers à domicile.
- Soutenant les modèles de soins intégrés dirigés par la communauté, les approches fondées sur la distinction des soins palliatifs et des soins de fin de vie et l'accès à l'aide médicale à mourir en tant que choix de soins de fin de vie.
- Soutenant les besoins de santé à long terme et à domicile de la population pédiatrique médicalement complexe par le biais de programmes communautaires dirigés par des Autochtones.

En outre, SAC contribuera à faciliter l'accès et la continuité des soins dans les communautés éloignées et isolées grâce à des activités planifiées en 2025-2026, telles que :

- poursuivre de la mise en œuvre de l'investissement quinquennal de 354 millions de dollars prévus dans le budget de 2021 pour les soins cliniques aux clients. L'investissement vise à augmenter le nombre d'infirmières et d'autres professionnels de la santé dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations.
- assurer la stabilité du personnel de santé en poursuivant la mise en œuvre des stratégies, la mise à jour du cadre des ressources humaines en santé de SAC et la poursuite de la mise en œuvre pour aider au recrutement et à la fidélisation des prestataires de soins buccodentaires, des agents de santé publique environnementale et de la stratégie d'acquisition et de gestion des demandes de talents en soins infirmiers pour soutenir le personnel infirmier dans les communautés autochtones. Ceci inclut des stratégies ciblées visant à renforcer le recrutement et la fidélisation des ressources humaines autochtones dans le domaine de la santé.
- soutenir la création de conditions de travail plus sûres pour les professionnels de santé de première ligne.
- promouvoir des technologies numériques de santé pour permettre aux personnes, aux familles et aux communautés des Premières Nations dans des régions éloignées d'avoir accès à des professionnels et à des services médicaux.
- continuer à renforcer la capacité à signaler les incidents liés à la sécurité des patients, à y répondre et à en tirer des enseignements afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent et d'améliorer les résultats et l'expérience en matière de sécurité des patients.

SAC continuera également à travailler avec des partenaires autochtones pour transformer les systèmes de santé et promouvoir des approches nouvelles et progressives afin d'améliorer les services et de soutenir les peuples autochtones pour qu'ils déterminent et fournissent de manière indépendante des services de santé de haute qualité :

- Gérer les responsabilités fédérales liées aux projets novateurs de transformation de la santé en soutenant la conception et la prestation par les Premières Nations des services de santé financés par le gouvernement fédéral, et en étant un partenaire actif en matière de financement et de gouvernance pour l'Autorité sanitaire des Premières Nations.

- Renforcer la capacité de données des communautés autochtones, accroître la collecte de données, l'accès aux données et l'utilisation des données relatives à la santé, et faciliter le transfert des données par l'intermédiaire de la mise en place d'un réseau de données autochtones rigoureux.
- Maintenir des normes de soins de santé culturellement pertinentes, tenant compte des traumatismes et basées sur les autochtones dans les communautés autochtones par le biais de l'accréditation.
- Augmenter le nombre de travailleurs de la santé des Premières Nations, Inuit et Métis par la mise en œuvre continue du cadre de ressources humaines en santé infirmière, de la stratégie de recrutement et de maintien en poste en santé publique environnementale et de l'initiative sur les ressources humaines en santé autochtone.

SAC continue de négocier des accords trilatéraux sur la transformation des soins de santé qui appuieront le transfert à grande échelle des services de santé fédéraux aux Premières Nations vers de nouvelles entités de santé dirigées par les Premières Nations qui concevront, planifieront, administreront et fourniront des soins de santé contribuant à un changement systémique, notamment en s'appuyant sur les accords de principe signés au Manitoba avec Keewatinonk Inniniw Minoayawin Incorporation et Southern Chiefs', la finalisation d'un accord de principe trilatéral avec Tajikeimik en Nouvelle-Écosse et d'un protocole trilatéral de mise en œuvre de la Charte avec la Nation Nishnawbe Aski en Ontario, ainsi que la conclusion d'accords avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et de la Battlefords Tribal Agency en Saskatchewan.

SAC continue d'être un partenaire actif en matière de financement et de gouvernance de la Premières Nations Health Authority en Colombie-Britannique, le partenaire en santé et en mieux-être de 203 communautés des Premières Nations dans toute la province.

SAC suivra les progrès réalisés en matière d'accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral grâce à l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations, qui lui fournit des résultats sur la qualité perçue pour la prestation des services de santé dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations. Les progrès seront également mesurés en ce qui concerne le transfert des services de santé aux Premières Nations par le biais d'accords de financement et de la subvention décennale pour les nouvelles relations financières.

Principaux risques

Pour 2025-26, la zone de services de santé a identifié les principales incertitudes suivantes :

- L'approche visant à offrir des services de santé complets, adaptés à la culture et axés sur le territoire, tout en assurant une prévention globale, un diagnostic rapide et des soins;
- L'incidence des incohérences ou des inefficacités dans la conception et/ou la prestation actuelle de soins de santé équitables, de qualité et centrés sur le patient;
- La capacité de recruter et de retenir les ressources humaines en santé, y compris les travailleurs de la santé autochtones, nécessaires dans les communautés (environnement de travail, vieillissement des infrastructures de santé, rémunération et incitatifs, crise nationale des ressources humaines, environnements de travail difficiles); et

- Défis liés aux réformes du principe de Jordan et à la mise en place de parcours efficaces pour relier les individus aux services nécessaires.

Afin de gérer ces risques et d'assurer l'atteinte des résultats ministériels, SAC continuera à élaborer conjointement des initiatives visant à améliorer les services de soins de santé pour les peuples autochtones, y compris la transformation des services de santé, le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, l'initiative des projets de renforcement des capacités à court terme, et le Fonds d'équité en santé autochtone. Le Ministère met également en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste afin d'appuyer les fournisseurs de soins de santé dans les communautés autochtones.

En outre, le Ministère analyse les demandes présentées en vertu du principe de Jordan afin de mieux comprendre les possibilités de mettre les demandeurs en contact avec les programmes fédéraux disponibles. Afin de relever les défis associés au principe de Jordan, SAC continuera à travailler avec les partenaires des Premières Nations, les provinces et les territoires pour développer conjointement des approches à long terme afin de mieux répondre aux besoins uniques des enfants des Premières Nations, y compris l'établissement de voies efficaces pour relier les enfants aux services dont ils ont besoin.

SAC travaille activement à résoudre les retards dans le traitement des demandes de principe de Jordan tout en continuant à se concentrer sur les cas urgents. Dans le but de réduire les délais, SAC évalue les processus de prise de décision aux niveaux régional et national afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande clarté en ce qui concerne les services offerts aux enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan.

Domaine de service 2 : Enfants et familles

Résultat ministériel 4 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

Les résultats prévus :

En 2025-2026, le Ministère s'attaquera aux problèmes de la violence familiale par les moyens suivants :

- Fournir un financement pour les refuges d'urgence, les maisons de transition, les logements de transition et les programmes de prévention de la violence pour les femmes autochtones, les enfants, les personnes 2ELGBTQI+ et les familles.
- Collaborer avec des partenaires, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les comités directeurs autochtones, pour soutenir l'Initiative pour les refuges et les logements de transition autochtones (2021-2022 à 2025-2026) en révisant la formule de financement nationale pour le financement opérationnel des refuges d'urgence et en intégrant les logements de transition dans le modèle. Cette initiative facilite la construction de refuges autochtones et de logements de transition pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, dans les centres urbains et les régions nordiques, y compris l'Inuit Nunangat et les territoires.
- Soutenir les projets menés par des Autochtones dans le cadre de l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres, en mettant l'accent sur les projets inuits et Métis. En 2024-2025, 31 millions de dollars ont été alloués, pour répondre aux besoins en matière de sécurité et de bien-être des communautés, tels que définis par les bénéficiaires Premières Nations, Inuit et Métis. SAC continuera d'effectuer une analyse de base pour explorer les options de maintien de l'initiative au-delà de sa conclusion en 2025-2026.
- Surveiller la proportion d'enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge et ceux qui sont placés chez des membres de leur famille.

En 2025-26, le Ministère continuera à fournir un soutien par le biais du programme d'aide au revenu en :

- fournissant un financement pour les besoins essentiels et travailler avec les communautés des Premières Nations pour comprendre les nouveaux besoins des personnes et des familles à faible revenu dans les réserves;
- fournissant des fonds pour apporter des soutiens au revenu spécifiques et ciblés aux bénéficiaires de l'aide au revenu vivant dans les réserves et souffrant d'un handicap;
- surveillant les nouveaux besoins des personnes et des familles à faible revenu vivant dans les réserves en raison de l'impact continu de l'inflation élevée et de l'augmentation du coût de la vie;
- travaillant avec les Premières Nations pour transférer la prestation de services du Programme d'aide au revenu par l'entremise de la subvention pour les nouvelles relations financières et des accords d'autonomie gouvernementale;
- soutenant les partenaires des Premières Nations dans la mise en œuvre de mesures de soutien du revenu en cas d'invalidité;
- élaborant un nouveau système numérique qui permettra de prendre rapidement des décisions fondées sur des données probantes pour les bénéficiaires admissibles;
- fournissant des fonds supplémentaires pour la prestation de services aux bénéficiaires de l'aide au revenu et aux organisations des Premières nations (telles que l'Ontario Native Welfare Administrators Associate et le Support Lodge) pour dispenser une formation sur l'aide au revenu; et
- fournissant aux personnes et aux familles éligibles dans la réserve qui sont considérées comme ayant de très faibles revenus et qui sont susceptibles d'être au chômage, des fonds pour couvrir les dépenses essentielles telles que la nourriture, les vêtements, le loyer et les services publics.

SAC mesurera l'efficacité de la portée du programme d'aide au revenu en surveillant le niveau d'aide au revenu fournie dans les réserves pour répondre aux besoins de la communauté. SAC mesurera également le rendement du programme par rapport aux programmes d'aide au revenu offerts par les provinces et les territoires, ce qui fournira des renseignements sur les lacunes en matière de main-d'œuvre et sur l'autosuffisance des communautés.

En 2025-2026, SAC fera progresser les efforts visant à améliorer les opportunités socio-économiques des peuples autochtones vivant dans les zones urbaines par le biais du programme urbain pour les peuples autochtones en :

- fournissant un soutien financier aux organisations autochtones urbaines qui offrent des programmes et des services culturellement adaptés aux populations autochtones urbaines vulnérables et à risque, telles que les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes;
- collaborant avec des partenaires clés tels que la National Association of Friendship Centers, l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres et le National Urban Indigenous Coalition Council, afin d'élaborer un nouvel instrument de collecte de données permettant de comprendre les fluctuations des programmes et des services offerts et d'en rendre compte, et d'obtenir des organisations les rapports manquants ou tardifs;
- élaborant conjointement un cadre de rendement dirigé par des Autochtones et mettre en œuvre les outils d'établissement de rapports requis; et
- entreprenant une activité de collecte de données à l'aide d'analyses pour mieux comprendre les besoins des prestataires de services autochtones et les données démographiques qu'ils servent. Cela facilitera l'établissement de rapports et améliorera la recherche et l'innovation pour aider à

combler les lacunes en matière de services et fournir les informations nécessaires au renouvellement des programmes.

En 2025-2026, le programme de services à l'enfance et à la famille continuera de :

- poursuivre l'exécution du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, y compris la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne et la poursuite des efforts visant à améliorer l'exécution du programme;
- renouveler les ententes qui appuient la prestation du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations par l'entremise d'une approche de collaboration avec les Premières Nations concernées et d'ententes avec les provinces et le Yukon;
- mettre en œuvre la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi) et faire progresser les priorités des communautés, des groupes et des peuples autochtones dans l'exercice de leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille;
- aider les corps dirigeants autochtones à développer leurs capacités à mesure qu'ils explorent et/ou exercent leurs compétences dans le cadre de la loi;
- veiller à ce que les besoins des corps dirigeants autochtones soient pris en compte lors des discussions sur les accords de coordination, en continuant à soutenir la participation active des groupes, des communautés et des peuples autochtones;
- procéder à l'examen quinquennal des dispositions et de l'application de la Loi, exigé par la loi, en collaboration avec les intervenants et les partenaires autochtones, ainsi qu'avec les provinces et les territoires;
- élaborer conjointement avec les organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis des cadres de financement à long terme fondés sur les distinctions afin de soutenir l'exercice de la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille dans le cadre de la Loi; et
- favoriser les possibilités d'apprentissage culturel fondées sur les distinctions aux fonctionnaires chargés de la réforme des services à l'enfance et à la famille afin de promouvoir la civilité, la sécurité culturelle et l'humilité dans leur travail.

Principaux risques

Pour 2025-2026, le domaine de service Enfants et familles a identifié les principales incertitudes suivantes :

- Mesurer les résultats concrets obtenus en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.
- La capacité de réformer en profondeur le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, en consultation avec les partenaires autochtones, les provinces et les territoires.
- L'inefficacité de la conception des programmes sociaux et l'absence d'un financement prévisible et adéquat à long terme, qui nuisent à la capacité de répondre aux besoins des personnes et des familles.

Pour faire face à ces risques, le Ministère veillera à respecter ses engagements financiers tels qu'ils sont définis dans les accords de coordination de la loi, élaborera avec les parties prenantes autochtones des cadres de financement à long terme fondés sur des distinctions avec les partenaires autochtones, et favorisera un engagement significatif avec les organisations autochtones nationales, les provinces, les territoires et les régions pour examiner les dispositions et le fonctionnement de la Loi.

SAC travaillera également avec d'autres ministères et les comités directeurs autochtones pour garantir un financement adéquat des abris d'urgence, et collaborera avec les Premières Nations pour assurer la mise en œuvre du programme d'aide au revenu par le biais d'accords de subvention dans le cadre de la nouvelle relation fiscale et d'accords d'autonomie gouvernementale.

Domaine de service 3 : Éducation

Résultat ministériel 5 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Les résultats prévus :

- Soutenir le contrôle des Premières Nations sur l'éducation des Premières Nations par la poursuite de la mise en œuvre des formules de financement de la transformation de l'enseignement primaire et secondaire, élaborées conjointement et comparables à celles des provinces, introduites en 2019.
- Collaborer avec les partenaires pour mettre à jour les formules de financement provisoire afin de soutenir des programmes d'enseignement primaire et secondaire adaptés à la culture.
- Poursuivre l'exécution des programmes fondés sur des demandes et des propositions, comme le Programme d'éducation spéciale à coûts élevés, le Programme de partenariats en éducation, le Programme d'innovation en éducation et le Programme de recherche et d'apprentissage qui soutiennent tous les étudiants, les communautés et les organisations des Premières Nations, et le Programme des centres culturels et éducatifs des Premières Nations et des Inuit, qui soutiennent les communautés des Premières Nations et des Inuit, dans l'avancement de leur vision pour des résultats soutenus et améliorés en matière d'éducation primaire et secondaire.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'éducation des adultes pour les Premières Nations dans les réserves et les Premières Nations inscrites au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest grâce à l'allocation de 350 millions de dollars sur 5 ans annoncée dans le budget 2021.
- Collaborer avec les partenaires des Premières Nations sur les volets de l'éducation des adultes dans le cadre plus large de la mesure du rendement dans l'enseignement primaire et secondaire, afin de collecter des données sur les résultats en matière d'éducation.
- Mettre en œuvre les stratégies d'enseignement postsecondaire élaborées pour les organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin de mieux répondre aux besoins des étudiants et des établissements, et rendre compte de leurs résultats respectifs.
- Élaborer des modèles régionaux à long terme pour l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, tout en continuant d'étudier les possibilités de financement.

Principaux risques

Pour 2025-2026, le domaine de service de l'éducation a identifié les principales incertitudes suivantes :

- Les défis liés à la conclusion des ententes régionales en matière d'éducation (ERE); et
- L'augmentation des coûts de financement du primaire et du secondaire.

Pour gérer ces risques, le Ministère continuera à travailler avec ses partenaires sur des méthodologies et des projections fondées sur des données probantes, utilisées pour mettre en œuvre les formules de financement de la transformation de l'école maternelle comparables à celles des provinces, ainsi que

pour offrir des programmes complémentaires fondés sur des propositions, tels que le programme d'éducation spéciale à coût élevé, afin de soutenir les élèves au cours de leurs études primaires et secondaires.

Le Ministère aidera également les étudiants des Premières Nations, des Inuit et des Métis à atteindre des niveaux d'éducation postsecondaire comparables à ceux des étudiants non autochtones en poursuivant la mise en œuvre des stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions.

Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement

Résultat ministériel 6 : Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables

Les résultats que nous prévoyons atteindre :

Logement

- Favoriser l'accès des Premières Nations dans les réserves à des logements sûrs et adéquats.
- Soutenir la construction et la rénovation de logements dans les réserves avec des partenaires industriels, nationaux, provinciaux et municipaux, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Soutenir le recrutement et le maintien en poste de gestionnaires de logements dans les communautés des Premières Nations.
- Répondre aux recommandations formulées dans l'[audit sur le logement du Bureau du vérificateur général](#) dans les communautés des Premières Nations en déboursant des fonds provenant des budgets de 2022 et de 2024 ainsi que la mise en œuvre dans les réserves de la Stratégie des bâtiments durables du Canada de Ressources naturelles Canada pour les unités de logement nouvelles et rénovées, l'entretien des terrains, le renforcement des capacités et les services techniques.

Établissements d'enseignement

- Favoriser l'accès des Premières Nations vivant dans les réserves à des infrastructures éducatives sûres et adéquates en investissant dans les établissements d'enseignement, y compris les nouvelles constructions, les ajouts et les rénovations ou réparations majeures d'écoles actuelles dans les communautés des Premières Nations.

Établissements de santé

- Continuer à investir dans des projets d'investissement pluriannuels, ainsi que dans des réparations et des rénovations hautement prioritaires permettant la mise en place d'une infrastructure de santé communautaire fiable et essentielle.
- Continuer à financer et à soutenir la mise en œuvre de projets dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure sociale et d'autres initiatives ciblées visant à améliorer la fourniture de programmes et de services de santé.
- Soutenir la communauté Auppeeschoseewagong Netum Anishinabek dans la construction du « Mercury Care Home and Wellness Centre » afin de répondre aux besoins uniques en matière de soins de santé des personnes souffrant des effets de l'exposition au mercure ainsi qu'en offrant une aide à la vie quotidienne aux personnes qui en ont besoin.

- Améliorer la conception et la prestation de programmes et de services de santé communautaire en finançant les bénéficiaires admissibles des Premières Nations et les bénéficiaires inuits pour la planification, la construction, la rénovation ou la réparation de l'infrastructure de santé communautaire, afin de donner aux professionnels de la santé les espaces fonctionnels nécessaires à la prestation sécuritaire et efficace des services de santé dans leurs communautés.
- Continuer à soutenir la construction du nouveau projet de réaménagement de l'hôpital de la Weeneebayko Area Health Authority (WAHA) afin de répondre aux besoins en matière de soins de santé des habitants de la région de Weeneebayko, qui comprend cinq communautés des Premières Nations. Dans le même temps, continuer à soutenir les réparations nécessaires à l'hôpital fédéral existant jusqu'à ce que le nouveau complexe sanitaire soit opérationnel, ce qui permettra d'atténuer l'interruption des services de soins de santé dans la région.

Autres infrastructures et activités communautaires

- Soutenir les communautés des Premières Nations, les conseils de bande, les conseils tribaux et les organisations autochtones par le biais du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, afin de construire, de rénover et d'entretenir d'autres infrastructures communautaires durables, notamment :
 - Routes et ponts, y compris les routes d'hiver, pour améliorer l'accessibilité et soutenir le développement durable à long terme des communautés.
 - Projets d'atténuation structurelle visant à bâtir des communautés plus résilientes en prévenant et à réduisant les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les communautés des Premières Nations (par exemple, par la construction de digues, de levées ou de murs de protection contre la mer).
 - Projets énergétiques visant à améliorer et à optimiser les systèmes énergétiques afin de favoriser la transition des combustibles fossiles vers des sources d'énergie alternatives, telles que l'énergie solaire, hydroélectrique ou éolienne.
 - Projets de connectivité visant à accroître l'accès à l'internet haute vitesse et à faciliter les services en ligne ainsi que l'exploitation et l'entretien efficaces des infrastructures communautaires vitales.
 - Des installations culturelles et récréatives pour faciliter l'accès à la programmation culturelle et faire progresser les déterminants relationnels de la santé.
 - Bâtiments administratifs des bandes pour soutenir la prestation de services et l'autodétermination.
 - Projets de protection contre les incendies faisant appel à la gestion autochtone des incendies, y compris des activités d'éducation et de prévention, afin d'accroître la sécurité incendie et d'améliorer les résultats socio-économiques dans les communautés autochtones.
 - Explorer les possibilités d'accroître le financement destiné au renforcement des capacités pour les projets d'atténuation structurelle dans les communautés des Premières Nations.
- Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de modèles de financement adéquats, prévisibles et à long terme pour l'infrastructure durable des communautés autochtones en soutenant la prise

de décisions par les Premières Nations grâce à des ententes de financement pluriannuelles souples et à des mesures de soutien globales.

- Favoriser le transfert de la prestation de services de logement et d'infrastructure aux organisations dirigées par les Premières Nations en aidant les Premières Nations à élaborer de nouveaux modèles de prestation de services d'infrastructure et à développer leur capacité à gérer les actifs, ce qui permettra d'accroître la longévité des infrastructures et de réduire les risques liés aux services (par exemple, en réduisant les pertes d'infrastructure liées aux incendies et en améliorant la gouvernance autodéterminée et le développement des communautés).
- Faire progresser le projet de construction de la communauté de la Bande de Lubicon Lake afin de garantir l'accès aux infrastructures essentielles de la communauté.

Eau et eaux usées

- Soutenir la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'investissement dans le domaine de l'eau et des eaux usées, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de réparations ou de mises à niveau des systèmes en mettant l'accent sur la levée des avis à long terme sur l'eau potable dans les réserves.
- Aider les communautés à atteindre leurs objectifs environnementaux, y compris la conformité avec le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* d'Environnement et Changement climatique Canada, les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, et le soutien accru aux projets de traitement des eaux usées et le Programme d'obligations vertes.
- Collaborer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'eau et des eaux usées afin de garantir une eau potable propre et salubre, ainsi qu'un traitement efficace des eaux usées dans les communautés des Premières Nations.

SAC mesurera la fiabilité et la durabilité des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations en assurant un suivi du pourcentage des systèmes classés à faible risque, en vue d'une augmentation des pourcentages indiquant un progrès global dans la fiabilité et la durabilité des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Administration des terres et environnement

SAC aide les Premières Nations à réaffirmer leur compétence en soutenant la gestion durable des terres, de l'environnement et des ressources naturelles. En 2025-2026, SAC continuera de soutenir les Premières Nations dans le développement durable, la gestion et l'ajout de réserves tout en s'efforçant de réduire les impacts du changement climatique et d'autres défis environnementaux sur leurs communautés. Les principales activités sont les suivantes :

- Soutenir le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) dans ses efforts visant à remanier la politique fédérale sur les ajouts aux réserves et la création de réserves. Il s'agit notamment d'accélérer les travaux relatifs aux demandes actuelles des Premières Nations dans tout le Canada et de renforcer la capacité des Premières Nations à gérer les terres et les ressources, en leur donnant un contrôle accru sur leurs territoires.
- Aider RCAANC à élaborer un nouveau système d'enregistrement des terres pour les Premières Nations fonctionnant en vertu de la *Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations*.

- Poursuivre l'élaboration conjointe et la mise en œuvre de politiques et de procédures modernisées d'administration des terres en vertu de la *Loi sur les Indiens*, en collaboration avec les partenaires autochtones. Il s'agit notamment d'identifier et de traiter les principales priorités stratégiques en matière de gestion des terres.
- En collaboration avec les partenaires autochtones, mettre à jour le Système intégré de gestion de l'environnement et du Registre des terres indiennes afin de créer une plateforme informatique moderne. Ces nouveaux systèmes rationaliseront les processus dans les bureaux régionaux et permettront aux Premières Nations et aux autres utilisateurs d'accéder directement aux instruments de gestion des terres et aux renseignements sur les terres de réserve.
- Soutenir les objectifs des Premières Nations en matière de gestion des terres et de l'environnement par l'intermédiaire du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR), de l'initiative de planification de l'utilisation des terres et de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations, tout en collaborant avec les organisations dirigées par les Autochtones, le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations (CRGTPN) et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA) afin d'améliorer le transfert des services, de renforcer les processus de gestion et de rétablir le contrôle juridictionnel sur les terres de réserve.
- Soutenir l'engagement pris dans le budget de 2023 d'accueillir 50 nouveaux adhérents à l'Accord-cadre sur la Gestion des terres des Premières Nations, en collaboration avec le CRGTPN, et d'inclure 25 à 44 nouveaux adhérents dans le PGETR, l'objectif étant que 50 % de toutes les Premières Nations aient assumé des responsabilités de gestion des terres dans les réserves d'ici le 31 mars 2028. aider les Premières Nations en matière d'évaluation, de projets d'assainissement et de gestion de programmes pour traiter les sites contaminés dans les réserves grâce à un financement de 264,7 millions de dollars annoncé dans le budget 2024 pour la partie de la phase V du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (2025-2026 à 2029-2030) revenant à SAC.
- Fournir un financement continu au Centre autochtone sur les effets cumulatifs (CAEC) et à la First Nations Major Project Coalition pour soutenir les initiatives qui réduisent les incidences combinées des activités humaines et des processus naturels sur l'environnement, ainsi que leurs effets culturels, sociaux et sanitaires (également connus sous le nom d'« effets cumulatifs »).
- Développer les systèmes de gestion des déchets solides dans les réserves, en augmentant le nombre de communautés des Premières Nations dotées de systèmes adéquats de gestion des déchets solides, grâce aux investissements de l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations dans l'infrastructure et les services de gestion des déchets solides.
- Former et soutenir le développement des capacités pour les postes de gestion globale des déchets solides dans les réserves.
- Allouer 73 millions de dollars aux régions par l'intermédiaire de l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations pour le développement de systèmes durables de gestion des déchets dans les communautés des Premières Nations grâce à des infrastructures modernes, des opérations, des formations et des partenariats. En outre, l'initiative allouera 51 millions de dollars aux régions pour l'exploitation et l'entretien des systèmes de gestion des déchets solides des Premières Nations.
- Travailler en collaboration avec les partenaires des Premières Nations afin d'identifier les options législatives, réglementaires, de programmation et politiques permettant de résoudre les problèmes de gestion des déchets et de déversement non autorisé sur les terres de réserve.
- Soutenir les programmes de SAC dans l'élaboration de plans d'action de gestion des risques climatiques, y compris 23 plans propres à des programmes et un plan ministériel renforcé.

- Mettre en œuvre des améliorations au processus d'examen environnemental, afin que les exigences législatives en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (pour déterminer si les projets autorisés par SAC auront des effets néfastes sur l'environnement) soient respectées de manière opportune, coordonnée et efficace pour répondre aux besoins des communautés en matière de développement et de durabilité de l'environnement. Lorsque de grands projets sont proposés à l'extérieur des réserves et soumis à une étude d'impact fédérale, ISC remplit ses obligations législatives au titre de la *Loi sur les études d'impact* en fournissant des informations ou des connaissances spécialisées ou d'expert liées à son mandat et aux effets de ces projets. Ce faisant, elle veille à ce que les impacts potentiels sur les terres, les conditions sociales, économiques et sanitaires et les droits des communautés soient pris en compte dans le processus décisionnel. SAC réalise environ 900 examens environnementaux par an pour des projets dans les réserves et dirige la coordination avec d'autres ministères pour les projets à autorisations multiples.

Aide à la gestion des urgences

Le domaine de service Infrastructure et environnement aide les communautés des Premières Nations à accéder aux services et au financement de l'aide à la gestion des urgences par le biais des quatre piliers de la gestion des urgences : la préparation, l'atténuation, l'intervention et le rétablissement.

L'avancement de la gouvernance et la prestation de services pour la préparation aux situations d'urgence des Premières Nations soutient les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*. En 2025-2026, SAC continuera à collaborer avec les Premières Nations et les partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux pour renforcer la gouvernance et la prestation de services pour la préparation aux urgences, la gestion et le rétablissement des Premières Nations, en adoptant les mesures suivantes :

- Renforcer les capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence des communautés des Premières Nations, tout en les aidant, ainsi que leurs organisations, à diriger l'élaboration et la mise en œuvre des services.
- Faciliter l'élaboration conjointe d'accords multilatéraux sur les services de gestion des urgences pour assurer la prestation de services d'urgence davantage adaptés et sensibles aux spécificités culturelles.
- Favoriser l'engagement et la coordination afin d'assurer la compatibilité des capacités des services d'urgence entre les organisations fédérales, provinciales et autochtones.
- Explorer les possibilités d'améliorer le financement des capacités pour les initiatives de gestion des urgences des Premières Nations.
- Mettre en œuvre des recommandations formulées dans le [rapport de la vérificatrice générale de 2022](#) sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations.
- Élaborer des outils, des processus et des pratiques pour intégrer des approches respectueuses du climat dans les programmes et les services de SAC.
- Répondre aux futures conclusions et recommandations découlant de l'évaluation de SAC sur la gestion des urgences, y compris les enseignements tirés de la mise en œuvre du Fonds de soutien aux communautés autochtones (FSCA) de la COVID-19, et soutenir les efforts continus des Premières Nations pour accroître leur résilience tout en améliorant l'accès aux services de gestion des urgences.
- Explorer les possibilités d'accroître le financement destiné au renforcement des capacités des coordonnateurs de la gestion des urgences dans les communautés et les organisations des Premières Nations.

Principaux risques

Pour 2025-2026, le domaine de service Infrastructure et environnement a identifié les principales incertitudes suivantes :

- La capacité du Ministère à faire face et à suivre le rythme des impacts du changement climatique.
- La capacité du Ministère à fournir un soutien efficace et rapide en matière de gestion des urgences en cas de perturbations multiples et simultanées.
- Le manque d'harmonisation des programmes d'infrastructures critiques entre le Ministère, les autres ministères et les ordres de gouvernement.
- La capacité du Ministère à s'acquitter de ses obligations légales déterminées par les accords de règlement relatifs à l'infrastructure et à la zone de service des environnements.

Pour faire face à ces risques, le Ministère élaborera des plans d'action pour la gestion des risques climatiques. En outre, les fonds reçus dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation soutiendront l'engagement des organisations autochtones sur les lacunes et les besoins des systèmes de santé dans le contexte du changement climatique. Le Ministère soutiendra également des programmes visant à renforcer les capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence des communautés des Premières Nations, aidant les communautés à s'approprier le développement et la mise en œuvre des services. SAC donnera la priorité aux initiatives menées par les Autochtones pour améliorer la gestion des terres et de l'environnement et faire progresser le transfert de services. De plus, SAC continuera à revoir ses processus internes et sa gouvernance associés à la gestion des accords de règlement afin de s'assurer qu'il remplit ses obligations.

Domaine de service 5 : Développement économique

Résultat ministériel 7 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Les résultats que nous prévoyons atteindre :

En 2025-26, SAC renforcera l'inclusivité dans les programmes de soutien aux entreprises en :

- fournissant un soutien et un financement pour aider les communautés à planifier des opportunités économiques qui reflètent les façons d'être et de savoir autochtones;
- poursuivant l'élaboration, en collaboration avec les partenaires autochtones, d'une stratégie transformatrice en matière d'approvisionnement autochtone, en tant que cadre politique axé sur les priorités autochtones autodéterminées, en vue d'une approche à plus long terme de l'approvisionnement autochtone fédéral;
- mettant en œuvre le financement du développement économique pour les communautés des Premières Nations et des Inuit au sud du 60e parallèle;
- facilitant l'intégration des droits, des priorités et des intérêts des Autochtones dans les activités de développement économique international, y compris les projets de recherche collaborative internationaux et les initiatives commerciales bilatérales et multilatérales;
- continuant d'appliquer des méthodologies autochtones à la collecte et à l'analyse des données;
- soutenant l'engagement continu des organisations autochtones à accroître les possibilités économiques pour les entreprises autochtones et à respecter l'engagement du Canada d'atteindre un objectif minimum obligatoire de 5 % d'approvisionnement fédéral auprès des Autochtones;

- mettant en œuvre les prochaines recommandations issues de l'évaluation du programme de l'initiative de partenariats stratégiques afin de continuer à favoriser la participation autochtone à des opportunités économiques importantes, complexes et pluriannuelles dans l'ensemble des secteurs;
- collaborant avec les partenaires fédéraux et autochtones afin d'appuyer le secteur du tourisme autochtone et orienter les programmes et politiques fédéraux actuels et futurs;
- continuant à investir dans des initiatives de développement économique de l'énergie propre pour les communautés autochtones et les partenaires par le biais de l'Initiative de partenariats stratégiques, conformément à l'engagement pris dans le budget 2024 de renouveler le financement de l'énergie propre à hauteur de 36 millions de dollars sur trois ans (2024-2025 à 2027-28);
- poursuivant le développement du Navigateur pour les entreprises autochtones pour faciliter l'accès des entreprises et des particuliers autochtones aux programmes et aux services des différents ministères et organismes du gouvernement du Canada; et
- élaborant des projet axés sur le développement des capacités des Inuit dans la région du Nunavut pour 2025-2026, en fonction de l'engagement des parties prenantes, et poursuivre les projets pluriannuels. Un rapport sera également élaboré pour résumer les statistiques clés et les données qualitatives de l'exercice précédent sur les contrats fédéraux dans la région du Nunavut.

En 2025-2026, SAC améliore les programmes et les politiques économiques en collaboration avec les partenaires autochtones afin d'aligner les initiatives futures sur les principes de la loi sur la déclaration des Nations Unies en :

- poursuivant la collaboration avec les Premières Nations et le Comité technique mixte (CTC) en vue de moderniser la réglementation relative sur le pétrole et le gaz des terres indiennes. SAC travaille avec le conseil de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) pour faire progresser l'affirmation de la compétence;
- soutenant les activités pétrolières et gazières dans les réserves qui génèrent des revenus sous forme de baux et de redevances, ce qui permet aux communautés autochtones de bénéficier d'une croissance économique. Pétrole et gaz des Indiens du Canada permet aux communautés autochtones d'atteindre une plus grande autonomie et une plus grande prospérité économique en faisant progresser l'affirmation de la compétence des Premières Nations et en favorisant l'exploitation, par l'industrie, des ressources pétrolières et gazières dans les réserves, au profit économique de la communauté des Premières Nations;
- coordonnant l'engagement stratégique et en soutenant les priorités économiques autochtones dans les forums internationaux, en veillant à ce que ces priorités soient représentées dans les discussions et les prises de décision mondiales par le biais de projets de recherche collaboratifs internationaux et d'initiatives commerciales bilatérales et multilatérales, en promouvant la production et le partage de connaissances entre les partenaires nationaux, internationaux et autochtones;
- mettant en œuvre les recommandations issues de l'évaluation du programme de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones (DEEA) 2023-2024. Le programme DEEA se compose de trois sous-programmes complémentaires qui soutiennent les entrepreneurs autochtones au Canada : Accès au capital, Accès aux opportunités d'affaires et Stratégie d'approvisionnement pour les programmes d'entreprises autochtones;
- faisant progresser les activités de coopération dans le cadre de l'arrangement de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (ACECPA) et du conseil de partenariat

ACECPA. Faciliter les projets et les initiatives de collaboration qui améliorent les opportunités économiques pour les peuples autochtones dans les économies de l'ACECPA;

- soutenant la participation des peuples autochtones et l'intégration des perspectives autochtones dans les activités entreprises dans le cadre de l'approche inclusive du Canada en matière de commerce international, y compris les négociations d'accords commerciaux menées par Affaires mondiales Canada et d'autres activités de développement économique; et
- promouvant les considérations autochtones en ce qui concerne la croissance propre, le développement économique et la gestion de l'environnement et du climat. SAC participe au groupe de travail ministériel chargé de l'efficacité réglementaire des projets de croissance propre, ainsi qu'aux conseils d'action interministériels sur l'efficacité réglementaire. Alors que le Canada donne une priorité plus large aux initiatives de croissance propre, SAC contribue à faire en sorte que le rôle central des peuples autochtones dans la croissance propre soit au centre des discussions clés.

Principaux risques

Pour 2025-2026, le domaine de service de développement économique a identifié les principales incertitudes suivantes :

- Les résultats des départements et les priorités des partenaires autochtones en matière de développement durable et de réconciliation économique;
- Les obstacles systémiques auxquels se heurtent les communautés, tels que les capacités limitées et l'accès au capital, qui restreignent la croissance des entreprises autochtones; et

Pour atténuer ces risques, le Ministère collaborera et appuiera les initiatives de recherche qui produisent des données probantes sur la réconciliation économique, en s'appuyant sur les priorités des peuples autochtones. En outre, il facilitera la mobilisation stratégique et défendra les priorités économiques des Autochtones dans les forums internationaux, en veillant à ce que ceux-ci soient représentés dans les discussions et les prises de décision à l'échelle mondiale. SAC affectera également des fonds à des projets fondés sur les distinctions afin de favoriser une participation accrue des fournisseurs autochtones aux marchés publics fédéraux.

Domaine de service 6 : Gouvernance

Résultat ministériel 8 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

Les résultats prévus :

En 2025-2026, SAC soutiendra le transfert de responsabilités, la capacité de gouvernance et l'autodétermination en :

- faisant progresser la modernisation des programmes de financement de la gouvernance pour répondre aux besoins en matière de gouvernance autochtone par l'intermédiaire du groupe de travail sur la modernisation de la gouvernance et de travaux de recherche et d'analyse menés par des partenaires;
- soutenant l'autodétermination en offrant des possibilités de développement des capacités aux communautés des Premières Nations participantes par l'intermédiaire de l'Initiative de soutien global au développement communautaire; et

- augmentant le nombre de communautés certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations, ce qui fait partie des critères d'éligibilité pour conclure une subvention au titre des nouvelles relations financières.

En 2025-2026, SAC se concentrera sur la simplification de l'accès des personnes inscrites des Premières Nations aux avantages, droits, programmes et services auxquels elles ont droit en :

- augmentant le nombre de personnes nouvellement inscrites, le but étant que 80 % des membres inscrits des Premières Nations deviennent titulaires d'un Certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI) valide;
- fournissant la version initiale simplifiée de l'application Services d'application numérique (SAN) qui offre un accès élargi aux applications en ligne du CSSI. Des travaux sont en cours pour améliorer l'option de demande CSSI, introduire l'enregistrement et permettre aux partenaires externes de confiance d'utiliser le système;
- veillant à ce que 100 % des bénéficiaires inscrits qui demandent à recevoir leurs annuités prévues par les traités soient payés, et augmenter l'offre de services pour les paiements prévus par les traités en lançant un nouveau système pour l'administration de ces paiements;
- organisant des événements en personne sur les paiements de traités dans les communautés et les centres urbains; et
- soutenant les Premières Nations admissibles pour qu'elles assument un plus grand contrôle des fonds en fiducie et offrir aux Premières Nations la possibilité d'adopter des solutions de rechange aux articles 64, 66 et 69 de la *Loi sur les Indiens* ou dans le cadre de ceux-ci.

En 2025-2026, SAC continuera d'aider les communautés autochtones à se réapproprier les compétences dans les domaines qui leur importent en :

- élargissant la [Subvention au titre de la nouvelle relation financière](#), un mécanisme de financement qui améliore la capacité des communautés des Premières Nations à contrôler la conception, la prestation et la gestion des services, aux entités de prestation de services dirigées par les Premières Nations, telles que les conseils tribaux et les autorités sanitaires;
- poursuivant l'élaboration conjointe, au sein du groupe de travail technique sur la politique relative aux nouvelles relations financières (Assemblée des Premières Nations, Conseil de gestion financière des Premières Nations, Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA)), d'un vérificateur général des Premières Nations;
- effectuant un suivi basé sur le risque, et contribuer à des soutiens réactifs de la capacité pour l'éligibilité continue de la [Subvention au titre de la nouvelle relation financière](#). Une évaluation de la subvention pour les nouvelles relations fiscales, d'une durée de 10 ans, a été lancée en décembre 2023 et devrait être achevée d'ici juin 2025;
- achevant des rapports sur les résultats des cinq années d'engagement dans un Cadre national axé sur les résultats, avec un ensemble de ressources bilingues à partager en 2025 avec les communautés des Premières Nations intéressées et les responsables de la gouvernance des données à adapter au fur et à mesure qu'ils identifient leurs propres mesures de la réussite et du bien-être des communautés sur la base de leurs propres modes de connaissance autochtones; et
- poursuivant les travaux visant à faire progresser le transfert progressif du contrôle des services de SAC, y compris le logement et l'infrastructure, au contrôle autochtone, comme indiqué dans la loi sur le département des services autochtones, 2019.

En 2025-2026, SAC s'efforcera de soutenir les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens* en :

- facilitant l'élaboration de codes électoraux coutumiers par les Premières Nations. SAC examine les codes coutumiers proposés pour s'assurer qu'ils répondent aux critères définis dans la Politique de conversion au système électoral communautaire;
- augmentant le nombre d'agents électoraux qualifiés grâce à la formation dispensée par le Ministère sur la *Loi électorale des Premières Nations* et le *Règlement sur les élections au sein des bandes indiennes* à l'intention des agents électoraux; et
- continuant à soutenir l'élaboration de règlements, l'élaboration de lois autochtones et les initiatives en matière de justice par le biais d'initiatives de formation, de soutien aux programmes et d'engagement.

En 2025-2026, SAC fera progresser le développement et la mise en œuvre de l'Approche transformationnelle des données autochtones en 2025-26 en :

- faisant progresser la gouvernance des données du SAC par le biais de la stratégie ministérielle en matière de données et prendre des mesures pour clarifier le cadre juridique du transfert des données ministérielles aux partenaires autochtones, à l'appui du mandat du SAC consistant à transférer la responsabilité des programmes et des services;
- dirigeant les efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour soutenir la souveraineté des données autochtones avec Bibliothèque et Archives Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor par l'intermédiaire du groupe de travail sur la souveraineté des données autochtones; et
- poursuivant les relations de collaboration avec les partenaires autochtones afin de soutenir la souveraineté des données menée par les Autochtones.

Principaux risques

Pour 2025-2026, le domaine de services de gouvernance a identifié les principales incertitudes suivantes:

- Le manque de disponibilité d'un financement stable, flexible et adéquat alors que l'on progresse vers un mandat de transfert de services unifié.
- Les retards potentiels dans les activités de codéveloppement en cours et la satisfaction des attentes correspondantes.
- L'absence de pratiques cohérentes en matière de partage des données afin de répondre à l'évolution des besoins.

Pour atténuer ces risques, le Ministère soutiendra les initiatives en matière de capacité de gouvernance, encouragera l'autodétermination et la souveraineté des données, et fera progresser la transition vers l'abandon de la *Loi sur les Indiens*. Il contribuera également à l'élargissement de la Subvention pour les nouvelles relations financières, à l'élaboration d'une politique sur le partage des données externes et à la réalisation d'un rapport identifiant les obstacles au partage des données.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 9 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement pour le Bien-être et autodétermination des Autochtones

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévision
Dépenses	24,962,596,079
Équivalent temps plein	6,251

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de SAC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités gouvernementales connexes

Dans cette section :

- [Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)
- [Appels à la justice sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#)
- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones \(Déclaration des Nations Unies\) Articles](#)
- [Loi sur la Déclaration des Nations Unies \(Déclaration des Nations Unies\) Mesures du plan d'action](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique \(EEES\) et Optique de climat, de nature et d'économie.](#)
- [Programme de développement durable à l'horizon 2030 \(Programme à l'horizon 2030\) et objectifs de développement durable des Nations Unies](#)
- [Innovation](#)

SAC s'engage à travailler avec des partenaires autochtones pour soutenir le bien-être et l'autodétermination des communautés autochtones. Dans tous ses efforts, SAC est guidé par un engagement en faveur de la réconciliation visant à remédier aux injustices historiques et à promouvoir un avenir où les peuples autochtones peuvent s'épanouir. Lors de la conception des politiques et des programmes, le département utilise le processus de codéveloppement qui s'efforce de reconnaître et de respecter les principes de codéveloppement et les meilleures pratiques formulées par les partenaires autochtones. Grâce au partenariat et à l'innovation, SAC cherche à soutenir le renforcement des capacités des communautés autochtones, en veillant à ce que le travail soit ancré dans le respect des connaissances, des cultures et des droits autochtones.

[Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)

En 2025-2026, SAC travaillera dans plusieurs domaines de services pour faire avancer les Appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation. Dans le domaine de la **santé**, SAC travaillera avec des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour élaborer conjointement des politiques de santé distinctes en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le cas échéant, à l'appui des Appels à l'action 18, 20, 22 et 23. Le Ministère mettra également en œuvre le principe de Jordan, garantissant ainsi aux enfants des Premières Nations admissibles un accès égal à un large éventail de produits, de services et de mesures de soutien en matière de santé, de services sociaux et d'éducation financés par le gouvernement (appels à l'action 3, 18 et 20). Le Ministère continuera d'appuyer l'initiative Les enfants inuits d'abord et le travail de collaboration avec les Inuit pour élaborer conjointement l'approche à long terme, propre aux Inuit, de l'initiative Les enfants Inuit d'abord.

En outre, SAC offrira une formation à l'humilité culturelle aux professionnels de la santé (appel à l'action 23). SAC continuera également à prendre des mesures pour favoriser des systèmes de santé culturellement sûrs, exempts de racisme et de discrimination, où les populations autochtones sont respectées et en sécurité, par le biais du programme « Mesures prises par le gouvernement du Canada pour lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de soins de santé », soutenant les appels à l'action 18, 19, 20, 22 et 23. Le programme de bien-être mental de SAC continue de soutenir des programmes communautaires tenant compte des traumatismes pour les survivants de sources coloniales de traumatismes, y compris les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, les pensionnats indiens et les externats indiens fédéraux (appels à l'action 19, 21 et 22).

Pour soutenir le domaine **Enfants et familles**, SAC contribuera aux appels à l'action 1, 2 et 4 en réformant les services à l'enfance et à la famille dans les réserves et au Yukon, notamment en mettant en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

En ce qui concerne l'**Éducation**, SAC mettra en œuvre des ententes régionales en matière d'éducation pour soutenir l'appel à l'action 7 en fournissant aux élèves des Premières Nations un enseignement dans leur langue maternelle. SAC élargira l'accès à l'éducation des adultes et aux programmes d'études postsecondaires pour les élèves des Premières Nations, Inuit et Métis, ce qui donne suite aux appels à l'action 7, 8, 9, 10, 11, 12, 61.3 et 62.3.

Dans le domaine des **Infrastructures et de l'environnement**, SAC contribuera à créer des conditions favorables à la réalisation des appels à l'action de La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) en finançant des projets d'infrastructures et des initiatives en matière de protection de l'environnement, de gestion des déchets et d'aménagement du territoire.

Dans le domaine **Gouvernance**, SAC fera progresser l'appel à l'action 92(i) en finançant des initiatives telles que la subvention au titre de La nouvelle relation financière, qui soutient l'autonomie des Premières Nations dans la conception et la prestation de services culturellement adaptés. SAC fera progresser l'appel à l'action 17 en collaborant avec d'autres ministères fédéraux pour faire progresser les normes de données autochtones à l'échelle du gouvernement sur l'utilisation de caractères en langue autochtone.

[Appels à la justice sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#)

En 2025-2026, les activités de SAC dans le domaine **Santé** appuieront les appels à la justice des FFADA grâce aux travaux liés aux politiques de santé autochtone fondées sur les distinctions qui s'harmonisent avec les appels à la justice 3.1, 3.2 et 3.6 dans le but d'améliorer les services de santé pour les femmes et les filles autochtones. SAC soutiendra l'expansion des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les enfants des Premières Nations et des Inuit, en promouvant un développement sain, conformément à l'appel 3.2. SAC continuera également à mettre en œuvre le programme de lutte contre le racisme autochtone dans les systèmes de santé, qui répond aux appels à la justice 1.8, 3.2, 3.4, 7.4, 7.6, 7.7 et 17.7, en soutenant les défenseurs des patients, les navigateurs du système de santé, les sage-femmes et les agents de soutien à la naissance, ainsi que les initiatives visant à accroître la représentation autochtone dans les professions de la santé. SAC continuera à traiter les traumatismes liés aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées et aux personnes 2ELGBTQI+, par le biais du programme de bien-être mental, conformément aux appels à la justice 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 7.2, 7.3, 16.13 et 17.4.

Dans le domaine **Enfants et les familles**, SAC soutiendra la sécurité des femmes et des enfants autochtones. Cela soutient l'appel 4.7 en finançant des refuges, des espaces sûrs et des services dirigés par des Autochtones. SAC contribue également à la Voie fédérale concernant les FFADA et au Plan d'action national de 2021 dans le cadre de la Stratégie globale de prévention de la violence.

Dans le domaine **Éducation**, SAC appuie l'éducation des adultes pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, répondant ainsi aux appels à la justice 1.1 et 4.4 en fournissant un accès équitable à l'éducation et aux occasions d'emploi. La modernisation de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations appuie l'appel à la justice 16.21 en permettant aux jeunes autochtones d'acquérir des compétences et une formation pour participer à la vie économique.

Dans le domaine de l'**Infrastructure et des environnements**, SAC contribue aux appels 2.4, 3.2, 3.4 et 4.4 en fournissant une infrastructure communautaire et en soutenant la prestation de programmes linguistiques et culturels, de services de santé, de bien-être, de traitement des traumatismes et des dépendances, et d'opportunités d'éducation, de formation et d'emploi. SAC répond aussi directement à l'appel 4.1 en fournissant des infrastructures qui répondent aux besoins sociaux et économiques des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones; aux appels 4.6 et 4.7 en soutenant la construction de nouveaux logements, la réparation de logements existants et le soutien aux refuges pour les personnes exposées à la violence et aux abus; et à l'appel 4.8 en garantissant l'accès aux infrastructures de transport, telles que les routes et les ponts.

En matière de **Développement économique**, SAC soutiendra la croissance économique et l'autodétermination par le biais de diverses initiatives, notamment en soutenant les institutions financières autochtones par le biais du Programme pour l'entrepreneuriat autochtone, conformément aux articles 3 et 21.2, qui soutiennent la participation économique des communautés autochtones.

Dans le domaine **Gouvernance**, SAC appuie l'affranchissement de la *Loi sur les Indiens* mené par les Premières Nations, conformément aux appels à la justice 1.2 et 3.1. Ces efforts favorisent l'autonomie et l'autogouvernance des Premières Nations, et contribuent ainsi à l'élimination de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes et des filles autochtones.

[Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones](#) [\(Déclaration des Nations Unies\) Articles](#)

En 2025-2026, SAC appuiera la Déclaration des Nations Unies dans divers domaines de service. Dans le domaine **Santé**, les travaux de SAC liés aux politiques en matière de santé fondées sur les distinctions améliorent les conditions économiques et sociales des soins de santé pour les peuples autochtones en s'alignant sur l'article 21.1. De même, le travail sur la lutte contre le racisme autochtone dans les systèmes de santé et les programmes de bien-être mental contribueront à la réalisation des articles 21.1 et 24.2.

En ce qui concerne le domaine **Enfants et familles**, les efforts de SAC pour protéger les femmes et les enfants autochtones contre la violence appuient l'article 22.2, qui porte sur les droits et les besoins des femmes, des enfants et des Aînés autochtones. Les réformes des services à l'enfance et à la famille renforcent l'article 1.29, qui affirme le droit des peuples autochtones à jouir de tous les droits de la personne et de toutes les libertés.

Dans le domaine **Éducation**, SAC mettra en œuvre les ententes régionales en matière d'éducation et appuiera l'enseignement postsecondaire pour les élèves autochtones, en faisant progresser les articles 3, 4, 14, 21 et 31. Ces efforts mettent l'accent sur l'autodétermination, l'enseignement dans la langue de la personne et la préservation du patrimoine culturel, en veillant à ce que les élèves autochtones aient accès à un enseignement adapté à leur culture.

Dans le domaine **Infrastructure et environnement**, SAC financera des projets d'infrastructure visant à améliorer le logement, l'assainissement, la santé, l'éducation, la culture et l'emploi. Il veillera également à ce que les Premières Nations participent activement à l'élaboration et à la direction de leurs projets d'infrastructure tout en bénéficiant de l'assistance financière et technique de SAC. Ces initiatives sont conformes aux articles 8.1, 11.1, 14, 21, 23, 24 et 39. SAC continuera également à travailler sur le transfert de services, en veillant à ce que les Premières Nations puissent prendre des décisions sur la base d'un consentement libre, préalable et éclairé, maintenir et promouvoir leurs institutions distinctes et exercer leur droit à l'autodétermination tout en participant pleinement à la vie socio-économique, politique et culturelle du pays. Ces initiatives sont conformes aux droits énoncés aux articles 3, 5, 18, 19, 20 et 34. Les travaux de SAC sur la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire continueront à reconnaître et à protéger le droit des peuples autochtones à leurs terres et à leurs ressources.

Dans le domaine **Développement économique**, SAC favorisera la croissance économique et l'autodétermination par le biais de diverses initiatives, y compris les institutions financières autochtones, conformément aux articles 3 et 21.2, qui appuient la participation économique des communautés autochtones.

Les investissements de SAC dans le renforcement des capacités en matière de **Gouvernance** et le soutien à la gouvernance dirigée par les Premières Nations sont conformes aux articles 3 à 5, qui favorisent l'autodétermination, l'autonomie et la gouvernance des institutions et des communautés autochtones.

[Loi sur la Déclaration des Nations Unies \(Déclaration des Nations Unies\)](#) [Mesures du plan d'action](#)

Le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, publié en juin 2023, fournit une feuille de route des mesures que le Canada doit prendre en partenariat avec les peuples autochtones pour mettre en œuvre les principes et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies, ainsi que pour faire progresser la réconciliation de manière tangible. En 2025-2026, SAC harmonisera ses activités avec le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, afin de s'assurer que le Canada respecte ses obligations.

Dans le domaine **Santé**, l'exploration par SAC de politiques de santé autochtone fondées sur les distinctions soutient les mesures 1.6, 1.7, 3.13 et 4.11 du plan d'action, qui mettent l'accent sur des services de santé culturellement sûrs et adaptés. Le programme de lutte contre le racisme autochtone dans les systèmes de santé canadiens de SAC continue de soutenir les mesures 1.7, 1.8, 3.13 et 4.11 du plan d'action, grâce à une série d'initiatives visant à améliorer l'accès à des services culturellement sûrs, à fournir un soutien et des recours aux patients autochtones et collaborer avec les provinces et les territoires, dans la mesure du possible, afin de favoriser une meilleure intégration de la culture et de la sécurité des patients dans les systèmes de santé du Canada. Le programme de bien-être mental de SAC continuera de travailler à l'amélioration et à la satisfaction des besoins immédiats des communautés en matière de bien-être mental en soutenant la prévention du suicide, le traitement et la prévention de la toxicomanie, la promotion de la vie et l'intervention en cas de crise, sous la responsabilité des Autochtones, conformément aux mesures 1.81 et 4.11 du plan d'action.

Pour de qui est du domaine **Enfants et familles**, SAC contribuera à la mesure 1.9 en garantissant un financement à long terme pour les refuges et les services dirigés par des Autochtones, favorisant la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Les réformes des services à l'enfance et à la famille soutiennent la mesure 1.29, afin de promouvoir la dignité et d'éliminer la discrimination à l'égard des enfants et des familles autochtones. SAC contribuera à la mesure 1.29 en

mettant en œuvre la loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, qui affirme le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, y compris la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, et fixe des normes minimales pour la prestation de services culturellement adaptés et dirigés par des Autochtones, dans le but de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge et de veiller à ce qu'ils restent en contact avec leur famille, leur communauté et leur culture.

En ce qui concerne le domaine **Éducation**, SAC mettra en œuvre des accords régionaux sur l'éducation et développera l'enseignement postsecondaire pour soutenir les mesures 1.102 et 2.19, en veillant à ce que les étudiants autochtones bénéficient d'un accès équitable à une éducation culturellement pertinente. La modernisation de la stratégie pour l'emploi des jeunes s'inscrit également dans le cadre de la mesure 1.102, qui vise à doter les jeunes autochtones des compétences nécessaires à leur participation à la vie économique.

Dans le domaine **Infrastructure et environnement**, SAC fera progresser les mesures qui relèvent des priorités 15, 16, 17 et 29 des Premières Nations en collaborant avec les Premières Nations pour combler les lacunes en matière d'infrastructures dans les réserves, lever les avis à court et à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations, faire progresser le transfert des services de logement et d'infrastructure et garantir l'intégrité des terres de réserve.

Dans le domaine **Développement économique**, SAC appuiera la mesure 1.74 en favorisant l'entrepreneuriat autochtone et en augmentant les possibilités économiques. Les efforts visant à soutenir l'autodétermination économique par l'entremise d'institutions financières et d'initiatives en matière d'entrepreneuriat s'alignent également sur la mesure 1.77, qui fait la promotion d'une croissance économique inclusive.

Dans le domaine **Gouvernance**, SAC continuera d'investir dans les processus de gouvernance menés par les Premières Nations qui soutiennent la mesure 2.8 et se concentrent sur la transition de la Loi sur les Indiens et la promotion de l'autogouvernance autochtone, contribuant ainsi à la mise en œuvre réussie du plan d'action de la Loi sur la déclaration des Nations Unies. SAC soutiendra la souveraineté des données autochtones et les stratégies de données dirigées par les Autochtones pour aider à garantir que les Premières Nations, les Inuit et les Métis disposent de la capacité de données suffisante et durable dont ils ont besoin pour contrôler, gérer, protéger et utiliser leurs données afin de fournir des services efficaces à leurs peuples, de raconter leur propre histoire et de participer aux processus décisionnels fédéraux sur les questions qui les concernent, ce qui soutient la mesure 30 du plan d'action.

Analyse comparative entre les sexes plus

Des plans supplémentaires peuvent être trouvés dans le [tableau d'information complémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

Évaluation environnementale et économique stratégique (EEES) et Optique de climat, de nature et d'économie (OCNE)

La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, publiée en 2024, se concentre sur les considérations environnementales et économiques potentielles des décisions clés du gouvernement, en mettant l'accent sur le changement climatique et la biodiversité. SAC est tenu d'utiliser l'Optique de climat, de nature et d'économie (OCNE) pour toutes les propositions au Cabinet,

les présentations au Conseil du Trésor et les demandes de financement, à compter du 1er septembre 2024. Au cours de la période 2025-2026, SAC :

- Veillera à ce que les programmes prennent en compte les effets positifs et négatifs des propositions sur l'économie et l'environnement, en tenant compte des droits des peuples autochtones dans leur ensemble.
- Élaborera des outils propres au Ministère pour faciliter la réalisation de l'OCNE, notamment un répertoire permettant le partage des compétences au sein du Ministère, une foire aux questions, des passerelles avec d'autres priorités et exigences (stratégie fédérale de développement durable, analyse comparative entre les sexes plus) et un flux d'informations en provenance d'Environnement et Changement climatique Canada.
- Recueillera des données pour soutenir une évaluation fondée sur des preuves de l'approche de SAC en matière d'EEES et déterminer les besoins en ressources et les domaines d'amélioration pour l'avenir.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme à l'horizon 2030) et objectifs de développement durable des Nations Unies

Les plans de SAC relatifs au développement durable et aux objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2025-2026 sont inclus dans le [tableau d'information complémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

Plus de renseignements sur l'apport de Services aux Autochtones Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

En 2025-2026, SAC améliorera le bien-être et l'autodétermination des Autochtones par le biais de l'initiative Approche transformationnelle des données autochtones. SAC soutiendra la capacité des données autochtones et améliorera l'accès des Autochtones aux données détenues par SAC. SAC s'engage à développer une nouvelle solution de gestion de l'information (GI) pour résoudre les problèmes continus de GI et de technologie de l'information (TI) qui ont un impact sur l'intégrité des données et la production de rapports, la gestion et l'analyse des données. Un nouveau système de gestion de l'information améliorera la disponibilité et l'analyse des données, ce qui favorisera l'autosuffisance à long terme.

SAC donne la priorité aux avancées en matière de soins de santé numériques et étend et promeut les technologies de soins de santé innovantes telles que les plateformes de soins virtuels et les dossiers médicaux électroniques pour améliorer l'accès dans les communautés éloignées. Les conditions météorologiques extrêmes et le changement climatique nécessitent des programmes et des services adaptés au climat et résilients qui soutiennent les Premières Nations et font progresser l'action climatique autodéterminée. Des stratégies et des approches novatrices sont nécessaires pour aider les communautés à atténuer les risques climatiques et à offrir des possibilités de croissance économique. Ces efforts s'inscrivent dans la vision de SAC, qui consiste à soutenir la prestation de services dirigés par les Autochtones et à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme.

- Promouvoir les technologies innovatrices en matière de soins de santé – SAC déploiera des efforts considérables pour soutenir le personnel infirmier en développant le Centre d'intervention des services infirmiers afin de répondre aux préoccupations en matière de sécurité. Le Ministère favorisera également l'accès à des technologies de santé innovatrices et permet ainsi aux personnes, aux familles et aux communautés des Premières Nations de se

brancher virtuellement aux services de santé. Parmi les initiatives clés, citons l'amélioration de l'utilisation des dossiers médicaux électroniques et des plateformes de soins virtuels, ainsi que l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans les régions éloignées. La collaboration avec des organisations de santé numérique telles qu'Inforoute Santé du Canada, des partenaires des Premières Nations et des gouvernements provinciaux, contribuent à assurer la connectivité et l'interopérabilité des systèmes de soins de santé. Pour mieux soutenir les travailleurs de la santé, SAC donnera la priorité au développement d'un système de gestion de l'apprentissage (SGA) pour les praticiens de première ligne, qui a été financé en 2021 par l'entremise du Cadre des ressources humaines de la santé en soins infirmiers.

- Transfert de services et soutien - SAC fera des progrès significatifs dans la mesure du transfert de services et du soutien au transfert de services dans les domaines de la santé, des enfants et des familles, de l'éducation, du logement et de l'infrastructure et de la gouvernance. Pour suivre les progrès réalisés dans ces domaines, SAC mesure des indicateurs tels que : Les communautés des Premières Nations dotées d'un plan de prestation de services de santé dirigé par les Premières Nations, les communautés des Premières Nations couvertes par un protocole d'entente qui décrit les intentions et les rôles et responsabilités des partenaires à l'égard du transfert de services, les Premières Nations exerçant leur compétence dans le cadre de la Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, au lieu de recevoir des services par l'entremise du Programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN), les Premières Nations dans le cadre de modèles d'éducation transformatrice et les Premières Nations adoptant des solutions de rechange au système électoral prévu par la *Loi sur les Indiens*.
- Construire une optique climatique pour les programmes et les services - SAC a travaillé régulièrement pour mieux préparer le Ministère à soutenir les communautés autochtones à faire face aux impacts de plus en plus sévères, et de plus en plus imprévisibles, des conditions météorologiques extrêmes et du changement climatique. En 2023, la stratégie de travail de SAC sur le changement climatique (exercice 2023-2028) a été approuvée. Son objectif est de faire progresser la capacité de SAC à soutenir les communautés autochtones, par le biais de services et de programmes soucieux du climat, afin de renforcer la résilience et de faire progresser les actions climatiques autodéterminées. En 2021, le Ministère a finalisé son évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et, en 2023, il a commencé à adapter les plans d'action de gestion des risques climatiques (une première pour le Ministère) afin de soutenir des programmes et des services plus solides et plus durables. Cette approche stratégique et méthodologique est alignée sur le Guide de la gestion intégrée des risques du Conseil du Trésor, est considérée comme une pratique exemplaire et aidera SAC à adapter les programmes aux impacts des conditions météorologiques extrêmes et du changement climatique, qui peuvent avoir une incidence sur les coûts et l'efficacité des programmes.
- Alors que les partenaires autochtones nationaux finalisent les initiatives de la phase 1 de l'approche transformationnelle des données autochtones et font progresser leurs stratégies et leurs capacités en matière de données, le Ministère continuera à les soutenir en jetant les bases du transfert de données dans le cadre des responsabilités en matière de transfert de services.
- Cadre ministériel des résultats renouvelé – En 2023-2024, SAC a adopté le nouveau Cadre ministériel des résultats (CMR) et passa à une responsabilité essentielle unique : Bien-être et autodétermination des Autochtones. Ce changement permet d'aligner les programmes du Ministère sur les résultats socio-économiques souhaités pour les peuples et les communautés

autochtones, en veillant à ce que les politiques et les programmes du Ministère soutiennent l'autodétermination des communautés autochtones dans la prestation de services et les travaux visant à améliorer les conditions socio-économiques dans leurs communautés. Le CMR 2023-2024 démontre les interdépendances entre les domaines de services et leurs impacts interdépendants sur les résultats socio-économiques des peuples autochtones. Par exemple, l'infrastructure de santé, qui fait partie du programme d'infrastructure communautaire, joue un rôle essentiel dans les résultats en matière de santé des peuples autochtones en soutenant la prestation de services de santé. Le nouveau CMR démontre mieux les résultats de ses programmes et investissements au gouvernement du Canada, aux partenaires autochtones et au public.

- Élaboration conjointe de modèles d'évaluation – SAC se concentrera sur l'élaboration et la création conjointes avec les partenaires autochtones. À court et à moyen terme, il s'agit d'intégrer l'expertise, les connaissances et les perspectives autochtones dans les évaluations, y compris dans la planification, la méthodologie, la collecte de données et l'établissement de rapports. À long terme, le but est de soutenir la mise en place de fonctions d'évaluation autochtones à l'extérieur du gouvernement. De plus amples renseignements sur l'évaluation à SAC, y compris le calendrier complet des évaluations ministérielles, se trouvent dans le [Plan d'évaluation ministériel quinquennal](#), qui est mis à jour chaque année et publié sur le site Web de SAC.

Répertoire des programmes

Bien-être et autodétermination des Autochtones est appuyée par les programmes suivants :

- Aide à la gestion des urgences
- Aide au revenu
- Communautés et l'environnement
- Développement économique communautaire
- Éducation primaire et secondaire
- Éducation postsecondaire
- Entreprenariat et développement des entreprises autochtones
- Infrastructure communautaire
- Prestations supplémentaires en santé
- Principe de Jordan et l'Initiative : les enfants inuits d'abord
- Programmes urbains pour les peuples autochtones
- Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- Services à l'enfance et à la famille
- Services de sécurité et de prévention
- Soins à domicile et de longue durée
- Soins de santé primaires
- Soutien à la gouvernance et aux capacités autochtones
- Soutien des systèmes de santé

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour le Bien-être et autodétermination des Autochtones se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Cette section présente les mesures prévues par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

SAC continuera à veiller à ce que tous les programmes et toutes des régions soient soutenus par des services internes de haute qualité qui évoluent continuellement pour mieux servir les clients et s'harmoniser avec le mandat du Ministère, y compris le transfert de services aux partenaires autochtones.

En 2025-2026, SAC :

- améliorera les services numériques pour améliorer l'utilisation et l'intégrité des données; élaborera et mettra en œuvre un plan de modernisation des services et de transformation numérique avec une approche autochtone; et suivra les progrès pour s'assurer que la stratégie de communication numérique s'aligne sur le mandat du Ministère et les objectifs du programme;
- adaptera les politiques et les pratiques pour soutenir l'autodétermination autochtone en identifiant et en supprimant les obstacles au transfert des responsabilités ministérielles, tout en collaborant avec les partenaires autochtones pour promouvoir des pratiques innovantes et à faire progresser les obligations de SAC en ce qui concerne le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale;

- élaborera des orientations politiques sur le partage des données autochtones détenues par SAC avec les partenaires externes appropriés tout en clarifiant le cadre juridique pour le transfert des données aux partenaires autochtones au fur et à mesure que la responsabilité de ces services est transférée;
- soutiendra les communautés et les survivants des pensionnats indiens grâce à une approche coordonnée et un meilleur accès aux renseignements et aux données relatives aux pensionnats indiens;
- collaborera avec les communautés autochtones sur des campagnes coordonnées de sensibilisation du public aux priorités fondamentales, y compris la réconciliation;
- encouragera une plus grande responsabilité, une plus grande transparence et un meilleur contrôle par le biais d'audits internes et d'examen financiers afin de garantir la gouvernance, la gestion des risques et des contrôles au sein du Ministère, tout en favorisant une utilisation appropriée des ressources humaines et financières;
- élaborera et mettra en œuvre une stratégie de communication de crise en cas d'urgence ou de crise (p. ex. incendies de forêt, inondations) afin de fournir des informations pertinentes en temps utile dont les communautés des réserves et des Premières Nations éligibles ont besoin;
- consolidera la création de la Direction générale des ressources humaines, ses programmes, ses services et ses orientations stratégiques en matière de gestion des personnes, afin de soutenir les résultats du Ministère. Ce faisant, il renforcera les capacités de recrutement et de dotation en personnel des Premières Nations, des Inuit et des Métis et contribuera à la fidélisation des employés autochtones en favorisant un lieu de travail inclusif qui valorise les perspectives autochtones;
- fera progresser la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) Plus à SAC en veillant à ce que la haute direction dispose des informations nécessaires pour soutenir son intégration dans la prise de décision et les plans d'action sectoriels. L'analyse est appliquée par les RH pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion, le plan d'accessibilité, la prochaine stratégie sur le bien-être et la santé mentale sur le lieu de travail et les modifications de la loi sur les langues officielles. Les évaluateurs du secteur des politiques stratégiques et des partenariats appliquent une approche ACS Plus intersectionnelle et fondée sur les distinctions tout au long du cycle d'évaluation, de la conception aux conclusions et recommandations; et
- renforcera les compétences culturelles autochtones par la mise en œuvre de la politique d'apprentissage des compétences culturelles autochtones, du plan d'action des vice-ministres sur l'inclusion des autochtones, des travaux du secrétariat des employés autochtones et des recommandations du rapport «[Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation - Canada](#)», tout en soutenant le groupe de travail sur l'inclusion, la diversité, l'équité, l'accessibilité et la lutte contre le racisme dans la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer la fidélisation, le développement et le bien-être des employés et à créer un lieu de travail sûr, sain et respectueux.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 10: Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice.

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	358,839,237
Équivalent temps plein	2,089

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de SAC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Les ministères du gouvernement du Canada doivent atteindre la cible d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale des contrats à des entreprises autochtones chaque année. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de 2024-2025.

Service aux Autochtones Canada (SAC) s'est engagé à assurer la réconciliation avec les peuples autochtones. Il continuera à explorer toutes les voies possibles pour accroître les possibilités de participation des entreprises autochtones aux processus d'approvisionnement fédéraux. Les programmes ministériels, en collaboration avec la Division de la gestion du matériel et des biens (DGMB) du Dirigeant principal des finances, des résultats et de l'exécution (DPFRE), soutiennent la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et l'exigence obligatoire d'attribuer au moins 5 % des marchés publics à des entreprises autochtones.

À l'appui de cette politique, les responsables des achats de la DGMB ont une bonne connaissance de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Diverses mesures sont aussi intégrées dans les demandes d'approvisionnement courantes afin de s'assurer que les entreprises autochtones ont été prises en considération pour chaque demande. Des activités de communication ont été menées pour faire connaître la nouvelle directive.

Les responsables de l'approvisionnement de la DGMB continuent à travailler étroitement avec les responsables de l'élaboration des politiques fédérales en participant à des groupes de travail interministériels afin d'établir les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones à appliquer au sein du Ministère.

Tableau 11 : Pourcentage de contrats planifiés et attribués à des entreprises autochtones

Le tableau 11 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus pour le pourcentage total de contrats attribués par le Ministère à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2023-2024	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	14,20 % ¹	15 %	15 %

¹ En raison d'une erreur de calcul, le résultat a été ajusté à 14,20 % au lieu des 13,44 % précédemment annoncés.

Bien que SAC ait presque atteint sa cible de 15 % en 2023-2024, il y a un risque que le rendement futur du Ministère soit touché par le nombre actuel de fournisseurs autochtones inscrits dans le Répertoire des entreprises autochtones (REA). Le Ministère dépend de plusieurs grands contrats avec une base de fournisseurs limitée, et il existe un risque que toute modification de ces contrats affecte les résultats de

manière significative. Pour améliorer les résultats, il serait utile d'augmenter le nombre de fournisseurs enregistrés dans l'annuaire des entreprises autochtones.

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de Services aux Autochtones Canada pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2025-2026 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du Ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 12 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 12 indique la somme d'argent dépensée par SAC au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2022-2023	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses prévues pour 2024-2025
Bien-être et autodétermination des Autochtones	Sans objet ¹	46 140 030 260	27,357,495,797
Services et prestations aux individus	2 435 713 923	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Services de santé et services sociaux	10 670 268 362	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Services de gouvernance et de développement communautaire	7 418 701 952	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Services autodéterminés par les Autochtones	1 736 060 794	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Sous-totaux	22 260 745 031	46 140 030 260	27,357,495,797

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2022-2023	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses prévues pour 2024-2025
Services internes	295 617 247	337 211 351	367,871,788
Totaux	22 556 362 278	46 477 241 611	27,725,367,585

¹ Les totaux des responsabilités fondamentales pour 2022-2023 sont présentés tels qu'ils ont été rapportés dans l'ancien cadre de résultats ministériel, qui comprenait quatre responsabilités fondamentales : Services et prestations aux personnes, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire, et Services autochtone autodéterminés. À partir de 2023-2024, le cadre de résultats ministériel de SAC comprend une seule responsabilité fondamentale : le bien-être et l'autodétermination des Autochtones.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Pour la période allant de 2022-2023 à 2024-2025

Les dépenses devraient augmenter de 5 169,0 millions de dollars entre les dépenses réelles de 2022-2023 et les dépenses prévues pour 2024-2025. Ceci est principalement dû aux augmentations nettes :

- du financement des services à l'enfance et à la famille, principalement attribuable à un financement supplémentaire pour la réforme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- du financement du principe de Jordan et de l'Initiative « Les enfants inuits d'abord », principalement attribuable à un financement supplémentaire pour le principe de Jordan;
- des prestations de santé supplémentaires au cours de cette période de deux ans, principalement attribuable à la croissance de l'utilisation et aux pressions inflationnistes dans tous les secteurs des services de santé non assurés;
- du financement de l'éducation primaire et secondaire ainsi que de l'éducation postsecondaire, principalement attribuable aux investissements prévus au budget de 2024; et
- d'une augmentation nette du financement de la promotion de la santé publique et de la prévention des maladies, principalement attribuable au financement des services de bien-être mental et de traitement de la toxicomanie (budget de 2024) ; et du financement des services de bien-être mental et de traitement de la toxicomanie, grâce aux investissements prévus au budget de 2024; et
- d'une diminution nette du financement de l'aide à la gestion des urgences.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 13 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 13 indique la somme d'argent que SAC prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2026-2027
Bien-être et autodétermination des Autochtones	24,962,596,079	21,027,300,221	19,765,927,544
Total partiel	24,962,596,079	21,027,300,221	19,765,927,544
Services internes	358,839,237	334,803,440	310 164 466
Total	25,321,435,316	21,362,103,661	20,076,092,010

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Pour la période allant de 2025-2026 à 2027-2028 :

Les dépenses devraient diminuer de 5 245,3 millions de dollars entre les dépenses prévues pour 2025-2026 et celles prévues pour 2027-2028. Les décisions relatives au renouvellement des initiatives de cessation d'activité seront prises dans les budgets futurs et reflétées dans les estimations futures.

Cela est principalement dû à des diminutions nettes :

- du financement des infrastructures communautaires, qui s'explique principalement par :
 - d'une diminution nette du financement des projets d'infrastructure dans les communautés autochtones; et
 - de la fin (à la fin de 2025-2026) du financement du Programme amélioré d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées des Premières Nations.
- dans le financement du principe de Jordan et de l'initiative « Les enfants inuits d'abord », qui reflète principalement le retour du principe de Jordan au niveau de financement du budget 2022 à l'expiration des sources de financement temporaire supplémentaires le 31 mars 2026, ainsi que l'expiration de la source de financement d'un an pour l'initiative « Les enfants inuits d'abord » le 31 mars 2026;
- du financement de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de l'enseignement postsecondaire, principalement due à la temporisation (à la fin de 2025-2026) du financement du Programme d'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations (budget 2024);
- dans le financement des services à l'enfance et à la famille, principalement en raison de la réduction du financement prévu par la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*;
- du financement de la promotion de la santé publique et de la lutte contre les maladies, principalement en raison de la temporisation (à la fin de 2025-2026) du financement des services de traitement du bien-être mental et de la toxicomanie (budget de 2024) ; et
- une diminution du financement de base disponible pour le programme de prestations de santé complémentaires dans les années à venir en raison de l'expiration des fonds temporaires du programme des années précédentes.

Des [renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Tableau 14: Résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues (en dollars)
Le tableau 14 fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2025-2026.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses brutes prévues pour 2025-2026	Revenus prévus déduits des dépenses pour 2025-2026 (en dollars)	Dépenses nettes prévues (autorisations utilisées)
Bien-être et autodétermination des Autochtones	24,968,046,079	(5 450 000)	24,962,596,079
Total partiel	24,968,046,079	(5 450 000)	24,962,596,079
Services internes	401,157,226	(42 317 989)	24,962,596,079
Total	25,369,203,305	(47 767 989)	25,321,435,316

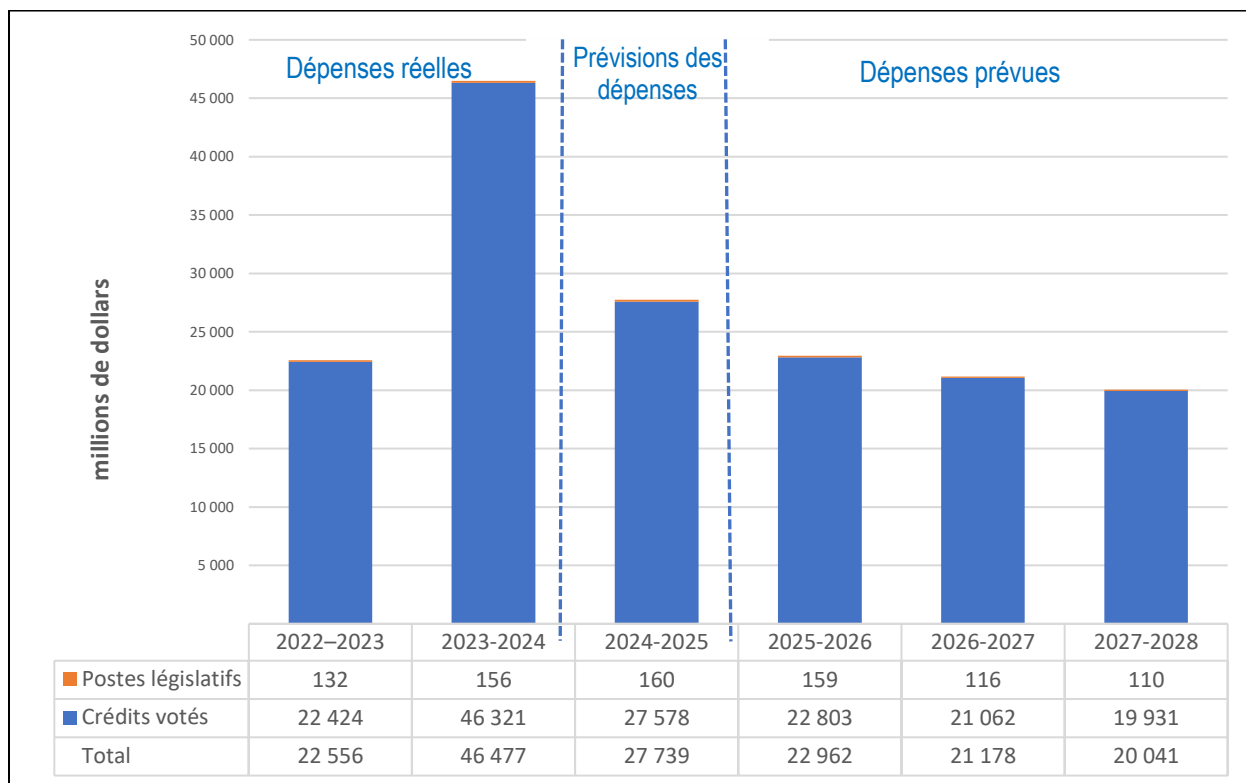
Analyse du résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues
Les revenus mentionnés ci-dessus correspondent à la fourniture de services ou à la vente de produits liés à la protection de la santé et aux services médicaux, ainsi qu'à la fourniture de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de la loi sur la gestion des finances publiques.

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de Services aux Autochtones Canada avec [les dépenses et les activités du gouvernement du Canada](#) figurent dans l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du Ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices
Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du Ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Description textuelle du graphique 1

Ce graphique à barres empilées représente les dépenses réelles de 2022 à 2024, les dépenses prévues de 2024 à 2025 et les dépenses planifiées de 2025 à 2028.

- En 2022-2023, les dépenses réelles totales s'élevaient à 22 556 millions de dollars. Sur ce montant, 22 424 millions de dollars sont des dépenses votées et 132 millions de dollars sont des dépenses législatives.
- En 2023-2024, les dépenses réelles totales s'élevaient à 46 477 millions de dollars. Sur ce montant, 46 321 millions de dollars sont des dépenses votées et 156 millions de dollars sont des dépenses législatives.
- En 2024-2025, les dépenses totales prévues s'élèvent à 27 739 millions de dollars. Sur ce montant, 27 578 millions de dollars sont des dépenses votées et 160 millions de dollars sont des dépenses législatives.
- En 2025-2026, les dépenses totales prévues s'élèvent à 22 962 millions de dollars. Sur ce montant, 22 803 millions de dollars sont des dépenses votées et 159 millions de dollars sont des dépenses législatives.
- En 2026-2027, les dépenses totales prévues s'élèvent à 21 178 millions de dollars. Sur ce montant, 21 062 millions de dollars sont des dépenses votées et 116 millions de dollars sont des dépenses législatives.
- En 2027-2028, les dépenses totales prévues s'élèvent à 20 041 millions de dollars. Sur ce montant, 19 931 millions de dollars sont des dépenses votées et 110 millions de dollars sont des dépenses législatives.

Exercice	Total	Voté	Législatif
2022-2023	22 556	22 424	132
2023-2024	46 477	46 321	156
2024-2025	27 725	27 565	160
2025-2026	25 321	25 154	167
2026-2027	21 362	21 243	119
2027-2028	20 076	19 966	110

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Pour la période allant de 2022-2023 à 2024-2025

Les dépenses devraient augmenter de 5 169,0 millions de dollars entre les dépenses réelles de 2022-2023 et les dépenses prévues pour 2024-2025. Cette augmentation est principalement due à :

- une augmentation nette du financement des services à l'enfance et à la famille, du principe de Jordan et de l'initiative « Les enfants inuits d'abord », des prestations de santé complémentaires, de l'éducation, de la promotion de la santé publique et de la prévention des maladies.

Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution nette du financement destiné à l'aide à la gestion des situations d'urgence.

Pour la période allant de 2025-2026 à 2027-2028

Les dépenses devraient diminuer de 5 245,3 millions de dollars entre les dépenses prévues pour 2025-2026 et 2027-2028. Les décisions relatives au renouvellement des initiatives temporisées seront prises dans les budgets futurs et reflétées dans les estimations futures.

Cela est principalement dû à :

- une diminution nette du financement des infrastructures communautaires, principalement attribuable à :
 - une diminution nette du financement des projets d'infrastructure dans les communautés autochtones; et
 - la temporisation (à la fin de 2025-2026) du financement du Programme amélioré d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées des Premières Nations;
- une diminution nette du financement alloué au principe de Jordan et à l'initiative « Les enfants inuits d'abord », qui reflète principalement le retour du principe de Jordan au niveau de financement prévu dans le budget de 2022 à l'expiration des sources de financement temporaire supplémentaires le 31 mars 2026, ainsi que l'expiration de la source de financement d'un an pour l'initiative « Les enfants inuits d'abord » le 31 mars 2026;
- une diminution nette du financement de l'éducation, principalement due à la temporisation (à la fin de 2025-2026) du financement du Programme d'éducation élémentaire et secondaire des Premières Nations (budget 2024);
- une diminution nette du financement des services à l'enfance et à la famille, qui est principalement attribuable à la réduction du financement prévu dans la Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

- une diminution nette du financement de la promotion de la santé publique et de la prévention des maladies, principalement due à la temporisation (à la fin de 2025-2026) du financement des services de traitement du bien-être mental et de la toxicomanie (budget 2024); et
- une diminution du financement de base disponible pour le programme de prestations de santé complémentaires dans les années à venir en raison de l'expiration des fonds temporaires alloués au programme au cours des années précédentes.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de Services aux Autochtones Canada, consultez le [Budget principal des dépenses de 2025-2026](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations donne un aperçu des opérations de [nom du Ministère] de 2024-2025 à 2025-2026.

Tableau 15 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)
Le tableau 15 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2024-2025 à 2025-2026.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de [Services aux Autochtones Canada](#).

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026	Écart (résultats prévus pour 2024-2025 moins prévisions des résultats de 2023-2024)
Total des charges	27 981 669 405	24 117 861 931	(3 863 807 474)
Total des revenus	54 586 543	48 412 488	(6 174 055)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	27 927 082 862	24 069 449 443	(3 857 633 419)

Analyse des résultats prévus et projetés

Dépenses

Les dépenses totales pour 2025-2026 sont prévues à 24 118 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 3 864 millions de dollars par rapport aux dépenses totales prévues de 27 982 millions de dollars pour l'année précédente. Les dépenses par responsabilité essentielle sont les suivantes :

- Bien-être et autodétermination des Autochtones : 23 684 millions de dollars (98 %), soit une diminution de 3 849 millions de dollars par rapport aux prévisions pour 2024-2025;

- Services internes : 433 millions de dollars (2 %), soit une diminution de 14 millions de dollars par rapport aux prévisions pour 2024-2025.

La majeure partie de la diminution du financement pour le bien-être et l'autodétermination des Autochtones est attribuable à une réduction des transferts aux bénéficiaires en raison est attribuable à la temporisation du financement de certains programmes.

Revenus

Les revenus totaux pour 2025-2026 devraient atteindre 48,4 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 6,2 millions de dollars par rapport aux revenus totaux de l'année précédente de 54,6 millions de dollars. Les revenus provenant des services administratifs et financiers représentent 42,3 millions de dollars (87 %), les recettes disponibles représentent 5,5 millions de dollars (11 %), et les gains sur disposition d'immobilisations à des tiers représentent 0,5 million de dollars (1 %).

Un [état condensé prospectif des opérations et des notes connexes pour 2025-2026 plus détaillés](#), y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de Services aux Autochtones Canada.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du Ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 16 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes
Le tableau 16 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de SAC pour les trois derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024-2025
Bien-être et autodétermination des Autochtones	Sans objet*	6 187	6 590
Services et prestations aux individus	1 824	Sans objet*	Sans objet*
Services de santé et services sociaux	2 045	Sans objet*	Sans objet*
Services de gouvernance et de développement communautaire	1 819	Sans objet*	Sans objet*
Services autodéterminés par les Autochtones	14	Sans objet*	Sans objet*
Total partiel	5 702	6 187	6 590
Services internes	1 576	1 740	2 101
Total	7 278	7 927	8 691

* Les totaux des responsabilités fondamentales pour 2021-2022 et 2022-2023 sont présentés comme indiqué dans l'ancien cadre de résultats ministériel, qui comprenait quatre responsabilités fondamentales : Services et prestations aux particuliers, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire, et Services autochtone autodéterminés. À compter de 2023-2024, le cadre de résultats ministériel de SAC comprend une seule responsabilité fondamentale : le bien-être et l'autodétermination des Autochtones.

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Pour la période de 2022 à 2024-2025 :

La variation dans l'utilisation des ETP est principalement attribuable à :

- l'affectation de ressources supplémentaires tout au long de l'année pour répondre aux besoins et aux priorités du programme, pour soutenir les activités croissantes du programme et pour créer une nouvelle direction des ressources humaines le SAC;
- le financement supplémentaire fourni par le biais du Budget supplémentaire des dépenses pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan;
- le financement de la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- le financement de l'accès à l'eau potable dans les communautés des Premières Nations et la mise en œuvre de la Loi sur la qualité de l'eau des Premières Nations;
- le nouveau financement reçu pour les ressources humaines en santé B22;
- la croissance liée à la mise en œuvre des mesures immédiates de la réforme à long terme résultant de l'accord de principe de décembre 2021, ainsi qu'une augmentation du nombre de Premières Nations exerçant leur compétence en vertu d'une *loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*;
- le financement approuvé pour faire progresser l'autodétermination et la réconciliation économique des Premières Nations dans la gestion des terres des Premières Nations;
- des ressources supplémentaires pour répondre à la demande croissante d'enregistrement résultant de la mise en œuvre du projet de loi S-3; et
- le maintien du soutien aux services de bien-être mental et de traitement de la toxicomanie.

L'augmentation est également compensée par la variation de l'utilisation des ETP due à des facteurs liés au roulement du personnel dans les programmes.

Tableau 17 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 17 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes de Services aux Autochtones Canada prévus au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Bien-être et autodétermination des Autochtones	6,251	5,362	4 857
Total partiel	6,251	5,362	4 857
Services internes	2,089	1,973	1 873
Total	8,340	7,335	6,730

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Pour la période allant de 2025-2026 à 2027-2028 :

Les décisions relatives au renouvellement des initiatives temporaires seront prises dans les prochains budgets et reflétées dans les estimations futures. La variation du nombre d'ETP est principalement attribuable à la diminution des sources de financement et à l'expiration de certains éléments :

- les gains d'efficacité opérationnelle récemment réalisés dans la prestation du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui poursuit sa réforme à long terme.
- les réductions liées à la première phase du programme Réorientation des dépenses publiques.
- Expiration du financement :
 - pour soutenir les services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie;
 - les ressources humaines en santé;
 - le budget 2021;
 - pour soutenir les services de police autochtones et la sécurité communautaire;
 - pour l'intégrité du programme d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations annoncé dans le budget 2024;
- transferts avec le ministère de l'Emploi et du Développement social pour l'Initiative de transformation de l'éducation et des services de garde à la petite enfance pour les Autochtones en 2025-2026 ;
- pour l'amélioration de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations dans les réserves annoncé dans le budget 2021;
- pour l'avancement de l'apprentissage tout au long de la vie chez les Premières Nations : l'éducation des adultes annoncée dans le budget de 2021;
- pour appuyer la mise en œuvre de l'Entente régionale sur l'éducation avec le Conseil de l'éducation des Premières Nations du Québec annoncée dans le budget de 2022;
- pour renforcer l'aide à l'emploi et à la formation des jeunes, pour le Programme amélioré pour l'eau et les eaux usées des Premières Nations (FES 2023);
- pour des projets d'infrastructure dans les communautés autochtones liés aux établissements d'enseignement (budget de 2024) et au logement (budget de 2022);
- pour accroître les possibilités d'approvisionnement fédéral pour les entreprises dirigées par des Autochtones;
- pour soutenir la reprise économique et la relance des communautés, des entreprises et de l'industrie touristique autochtones (budget 2022) et pour soutenir la participation des Autochtones à des projets d'énergie propre économiquement viables (budget 2024); et
- pour soutenir le développement communautaire des Premières Nations, pour soutenir la subvention pour les nouvelles relations fiscales et élargir l'admissibilité à cette subvention.
- pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative « Les enfants inuits d'abord » ;
- le financement de l'intégrité des programmes pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan ; et
- le financement antérieur pour les Ajouts de terres aux réserves pour la relance économique des Premières nations (OCR 2025).

Renseignements ministériels

Profil du Ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Mandy Gull-Masty, C.P., députée, Ministre des Services aux Autochtones

Portefeuille ministériel : le Ministère des Services aux Autochtones

Instruments habilitants : [Loi sur le Ministère des Services aux Autochtones, L.C. 2019, ch. 29, art. 336; Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, L.C. \(1985\), ch. I-7](#)

Année de constitution ou de création : 2019

Coordonnées du Ministère

Services aux Autochtones Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Gatineau (Québec)
K1A 0H4

Numéro de téléphone : [1-800-567-9604](tel:1-800-567-9604)

Téléimprimeur (ATS) : [1-866-553-0554](tel:1-866-553-0554)

Adresse courriel : infopubs@sac-isc.gc.ca

Site(s) Web : [Services aux Autochtones Canada](#)

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de SAC :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [ACS Plus](#)
- [Initiatives horizontales](#)

L'information sur la stratégie ministérielle de développement durable de la SAC est accessible sur le site Web de SAC : [Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027](#)

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de Services aux Autochtones Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le Ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Definitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un Ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des rentrées liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et responsabilité. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être

enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un Ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du Ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un Ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un Ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un Ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2025-2026, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le dernier discours du Trône.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet sur lequel un Ministère a choisi de se concentrer et de rendre compte au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un Ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un Ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du Ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du Ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un Ministère. Les intentions du Ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le Ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un Ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un Ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du Ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un Ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.